Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada.

Mars 2010 www.newparksnorth.org Bulletin n° 19

Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport sur la situation des projets d'établissement et d'aménagement des nouveaux parcs et des projets de conservation dans le Nord canadien. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel à l'établissement de parcs et de zones protégées.

Environ 18 % des terres dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit sont conservées et cogérées en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)* ou selon une autre entente avec les Inuvialuit. L'*Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992)* et l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993)* traitent des questions de conservation des régions naturelles, des espèces sauvages et du patrimoine.

Le gouvernement et les Premières nations du Dehcho ont signé une entente-cadre et une entente sur les mesures provisoires de gestion en 2001. Ces ententes représentent des étapes importantes du processus Dehcho vers la négociation d'une entente définitive. La Nation des Métis des T.N.-O. travaille actuellement avec le gouvernement pour conclure une entente de principe. Les revendications territoriales et les considérations relatives aux droits fonciers issus des traités de toutes les régions où les revendications ne sont pas encore réglées influeront grandement sur le choix du moment auquel les propositions de conservation visant ces régions seront déposées.

Onze des quatorze Premières nations du Yukon ont signé des ententes définitives et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Le Conseil des Premières nations du Yukon ***(www.cyfn.ca)*** est une organisation politique centrale qui représente les Premières nations du Yukon.

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993)* prévoit un processus pour l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation au Nunavut. Il faut conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour tous les parcs territoriaux existants et préparer des plans de gestion pour tous les parcs et toutes les aires de conservation actuelles.

Suite à la page 2

Régions visées par une revendications territoriale au Yukon, aux T.N.-O. et au Nunavut

Consultation rapide ***Page***

1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon 4
2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit 10
3. Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in
4. Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu 11

Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et des Métis

5. Dehcho 13
6. North Slave (Traité numéro 11)* 21
7. South Slave (Traité numéro 8)*
8. Région visée par le règlement de la revendication des Inuits du Nunavut .. 23

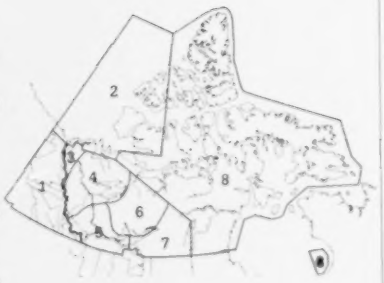

* Certaines régions visées par des revendications territoriales se chevauchent.

Points importants ***Page***

Ouverture du Centre d'interprétation du parc Tombstone 5

Le *A.J. Goddard*, grande découverte de 2009 en archéologie sous-marine 8

Achèvement du Plan des répercussions et des avantages concernant Nááts'ihch'oh 12

Agrandissement de la réserve de parc national Nahanni 13

Lancement du Programme de gérance de l'environnement aux T.N.-O. et au Nunavut 14, 25

Dixième anniversaire du Programme de formation au leadership pour Autochtones 14

Reprise des discussions sur la proposition relative au nord de l'île de Bathurst 23

Annonce d'une étude de faisabilité sur le détroit de Lancaster 23

Also available in English

Pour en savoir plus sur les revendications territoriales, consulter le site Web d'Affaires indiennes et du Nord Canada, ***www.ainc-inac.gc.ca/al/ldc/ccl/fagr/index-fra.asp.***

Le document *Nouveaux parcs dans le Nord* est structuré selon les régions visées par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont indiquées sur la carte de la première page.

Judi Cozzetto, rédactrice

Revendications territoriales des Autochtones

Note de la rédactrice : L'article qui suit contient des renseignements puisés dans différentes sources gouvernementales et il est mis à jour chaque année. Il présente un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions.

Aperçu général

Au Canada, les tribunaux ont reconnu les concepts de droit ancestral et de titre ancestral en common law. Les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique dans ce domaine a été proposé en 1973, à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada (l'arrêt *Calder*) qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. L'arrêt *Sparrow*, rendu par la Cour suprême en 1990, a clarifié que ces droits bénéficient de la protection constitutionnelle. Les décisions de la Cour dans les affaires *Delgamuukw* (1997) et *Bernard et Marshall* (2005) ont précisé la nature du droit de propriété qui découle du titre ancestral.

Afin de lever certaines incertitudes entraînées par ces décisions, le gouvernement fédéral annonça, en 1973, son intention de négocier des règlements de revendication territoriale. Au fur et à mesure de l'évolution de la politique, ces revendications furent classées en deux catégories :

- les revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et
- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Autochtones et d'autres obligations légales, ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale sans nom particulier, laquelle vise à régler des griefs formulés par des Autochtones qui, tout en s'inscrivant dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, ne satisfont pas à des critères d'acceptation rigoureux.

Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour résoudre les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui définissent clairement et de manière durable les droits sur les terres et les ressources.

Les ententes globales négociées précisent avec certitude, à l'intention des gouvernements et des tiers, les droits et les avantages des Autochtones, en les codifiant dans des ententes de règlement protégées par la Constitution. Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à l'échelle de la région visée par l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Un conseil de gestion, formé de représentants de la communauté autochtone et du gouvernement, peut également être établi pour conseiller le ou la ministre en poste sur la gestion du parc national. En dernier lieu, l'entente de règlement de la revendication territoriale décrit les possibilités de développement économique dont le groupe visé pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de possibilités d'emplois ou de contrats.

En décembre 1986, après une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portaient sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux; l'ajout de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoyait l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

Dans 40 % des cas au pays (principalement en Ontario et dans les Prairies), les droits ancestraux ont été résolus par la négociation de traités historiques (d'avant 1920). Depuis 1975, 21 traités modernes ont été négociés sur les droits fonciers ancestraux, ce qui représente une autre tranche de 40 % des cas au pays (surtout dans le Nord du Québec, au Labrador et dans les Territoires). Finalement, environ 20 % des revendications autochtones ne sont toujours pas résolues; il s'agit des Maritimes, de la plus grande partie de la Colombie-Britannique, de portions du Québec, du Labrador et de l'Ontario, et de certaines parties des Territoires.

L'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales peuvent être négociées en même temps ou faire l'objet de négociations distinctes. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale.*

Revendications particulières et droits fonciers issus de traités

Les revendications particulières portent sur le respect des traités et sur l'administration des terres des réserves indiennes, des fonds des bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. En ce qui a trait à ces revendications, l'objectif principal du gouvernement est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas reçu toutes les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et font l'objet de négociations distinctes des autres revendications particulières.

Autres revendications

Le gouvernement est sur le point de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, lesquels sont parfois appelés « revendications du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques de revendications globales et particulières, mais ne se conforment pas à des critères d'acceptation rigoureux.

Dehcho

Après l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations du Dehcho (PND) ont demandé l'établissement d'un territoire Dehcho et leur propre processus de négociation avec la Couronne. Le processus Dehcho est le cadre des négociations sur la gouvernance, les terres et les ressources entre les gouvernements fédéral et territorial, d'une part, et les PND, d'autre part. Les négociations ont donné lieu à une entente-cadre et à une entente sur des mesures provisoires.

L'entente-cadre définit la portée, le processus, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte pour la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif. L'entente sur les mesures provisoires prévoit la participation des PND au régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; l'élaboration, par les intervenants régionaux, d'un plan d'aménagement du territoire qui favorisera la préservation et l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni; la déclaration provisoire d'inaliénabilité des terres; et la négociation d'une entente provisoire sur l'exploitation des ressources.

En février 2010, sous l'égide de la table de négociation principale, Parcs Canada et les PND ont formé un groupe de travail chargé de rédiger un chapitre sur les parcs nationaux pour le processus Dehcho.

La Nation des Métis des T.N.-O.

En 2002, ce groupe, anciennement appelé le Conseil tribal des Métis de South Slave, a remplacé son nom par celui de Nation des Métis des T.N.-O. Lorsque l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* n'a pas été ratifiée par la majorité du peuple autochtone de la vallée du Mackenzie en 1990, le gouvernement fédéral a décidé de conclure des revendications régionales dans cette partie des T.N.-O. Toutefois, dans le district de South Slave, les Dénés du Traité n° 8 d'Akaitcho ont d'abord cherché à faire respecter les dispositions de leurs traités au lieu de conclure une revendication territoriale régionale globale, de sorte que certains Métis de cette région se sont retrouvés sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en poste à l'époque a offert aux Métis du district de South Slave de participer à une démarche non fondée sur les droits, afin de traiter de leurs préoccupations. Un accord-cadre signé en août 1996 décrit des négociations en deux étapes : les questions qui touchent les terres et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, celles portant sur l'autonomie gouvernementale. En 2006, la table principale des négociations a conclu un accord sur 62 questions clés en suspens, ouvrant la voie à la rédaction et à l'examen des chapitres de l'accord de principe.

Traité n° 8 d'Akaitcho

En 2000, le gouvernement et les quelque 2 000 Dénés du Traité n° 8 d'Akaitcho ont entamé des négociations. Ces Dénés revendiquent l'utilisation traditionnelle de terres s'étendant principalement au sud et à l'est du Grand lac des Esclaves et jusqu'à la frontière avec le Nunavut au nord-est. Après avoir subi une interruption en 2002, les négociations ont repris en janvier 2003, principalement sur les questions de terres et de gouvernance. Les négociations se poursuivent. En novembre 2007, le

Canada a annoncé une vaste mise de côté provisoire d'une superficie de terres de 62 000 km², pour protéger celles-ci temporairement pendant que les négociations se poursuivent, ainsi qu'une autre mise de côté de 26 118 km², pour permettre aux parties de trancher sur l'établissement d'une nouvelle réserve de parc national dans la région du bras est du Grand lac des Esclaves, ainsi qu'à l'est et au nord de cet emplacement. (Voir aussi l'article à la page 21.)

Yukon

Gouvernement du Yukon – Environnement Yukon – *Parcs Yukon*

Rivières du patrimoine canadien

Le Yukon compte quatre rivières du patrimoine canadien : la rivière Tatshenshini, le tronçon Thirty-Mile du fleuve Yukon, la rivière Alsek et la rivière Bonnet Plume. Parcs Yukon a continué de surveiller l'utilisation industrielle de la rivière Tatshenshini et du tronçon Thirty-Mile tout au long de l'année 2009.

Rivière Bonnet Plume

Le processus de planification régionale de l'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel actuellement en cours aura une incidence sur le régime de gestion du bassin hydrographique de la Bonnet Plume. À l'issue d'un examen décennal du plan de gestion de la rivière Bonnet Plume, on a recommandé qu'un autre examen soit réalisé lorsque le plan d'aménagement proposé du bassin de la rivière Peel serait terminé. Pour obtenir de l'information à jour sur le processus relatif à la rivière Peel, consulter le site ***www.peel.planyukon.ca.***

En 2009, la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel a recommandé que les principales terres du bassin soient protégées à titre de réserve faunique, en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*, ou à titre d'aire de protection de l'habitat, en vertu de la *Loi sur l'environnement*. Si cette recommandation est mise en application, la rivière Bonnet Plume bénéficiera d'une protection supplémentaire.

La Bonnet Plume a été désignée rivière du patrimoine canadien en 1998. Parcs Yukon prépare des rapports annuels sur les activités industrielles, commerciales et récréatives qui ont lieu dans le corridor de la rivière et dans son bassin hydrographique. Même selon les normes du Yukon, il s'agit d'une rivière isolée. Bien que son utilisation à des fins récréatives soit faible, la région connaît d'importantes activités d'exploration minière.

© S. Robinson, gouvernement du Yukon, 2008

Terrain de camping rustique en bordure de la rivière Bonnet Plume, près du ruisseau Fairchild.

Zones spéciales de gestion

Les ententes définitives conclues avec les Premières nations du Yukon peuvent créer des zones spéciales de gestion (ZSG) pour appuyer la préservation de valeurs écologiques, la conservation, la protection de l'habitat et l'utilisation traditionnelle des terres par les Autochtones. Le gouvernement du Yukon peut aussi établir des ZSG au moyen de la législation, dont la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* (p. ex., les parcs territoriaux) et la *Loi sur la faune* (p. ex., les aires de protection de l'habitat). Le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial et le gouvernement des Premières nations protègent près de 12 % des terres du Yukon, ce qui représente une superficie totale de 57 000 km².

Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun

Ta'tla Mun (anciennement lac Tatlmain) est un lac important en raison de ses poissons comestibles. Il est situé au sud-est de Pelly Crossing. Il est aussi réputé pour la qualité de la pêche sportive, pratiquée à partir de camps accessibles par hydravion. La zone spéciale de gestion Ta'tla Mun, d'une superficie de 33,3 km², a été créée en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*. Un examen quinquennal du plan de gestion de cette zone spéciale de gestion a été effectué en 2009.

Zone protégée Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch)

La zone protégée Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch) est renommée pour ses possibilités d'observation du saumon kéta et des ours. La rivière Fishing Branch et ses affluents sont situés dans les monts North Ogilvie, en amont de Old Crow. En dépit de l'isolement des lieux, la Première nation des Gwitchin Vuntut (PNGV) a fondé une coentreprise d'observation des ours avec un guide privé. De cinq à dix clients visitent la zone chaque saison.

En 2009, Parcs Yukon et la PNGV ont entrepris un examen administratif du plan de gestion pour reconnaître les nouveaux travaux de recherche réalisés au cours des cinq dernières années et faire une mise à jour, au besoin. Aucune question de fond n'a été soulevée. Le prochain examen officiel aura lieu pendant l'hiver 2011-2012 et marquera la cinquième année d'existence du programme commercial d'observation des ours.

La zone protégée Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch) est gérée comme une seule unité écologique, mais elle comprend une parcelle des terres des Gwitchin Vuntut visées par le règlement de la revendication (141 km²), une réserve écologique (169 km²), une réserve faunique (5 213 km²), ainsi qu'une aire de protection de l'habitat (978 km²).

Parcs

Parc territorial Tombstone

La Première nation des Tr'ondëk Hwëchin et le gouvernement du Yukon ont approuvé officiellement le plan de gestion du parc territorial Tombstone en 2009. Ce plan garantit et oriente la protection des valeurs naturelles, culturelles et récréatives du parc et prévoit de nouvelles perspectives d'emploi et possibilités économiques pour les Tr'ondëk Hwëchin. Le plan fera l'objet d'un examen public en 2012 et au moins tous les dix ans par la suite.

Le nouveau centre d'interprétation a ouvert officiellement ses portes en 2009. Ce bâtiment d'une valeur de 2 millions de dollars a été conçu selon les normes LEED (Leading in Energy and Environnement Design) afin de réduire au maximum l'empreinte environnementale. Parcs Yukon et le service du Patrimoine des Tr'ondëk Hwëch'in ont créé le programme d'interprétation, et la société Holland America Tours a apporté une aide financière importante pour la planification et la fabrication des expositions.

Les 2 100 km² de paysages diversifiés et spectaculaires du parc Tombstone font de celui-ci une destination populaire auprès des randonneurs et des autres voyageurs. Le nombre de visiteurs est passé de 1 500 en 1986 à 10 000 en 2009.

Le parc Tombstone est situé au nord de Dawson, le long de la route de Dempster, au croisement de la toundra arctique et de la forêt boréale avec la ligne de partage des eaux Pacifique-Arctique. Des terrains de camping sauvage sont désormais disponibles aux lacs Grizzly, Divide et Talus. Les randonneurs doivent utiliser le système de permis dans l'arrière-pays, pour que le nombre d'utilisateurs ne dépasse pas la capacité de la région.

© Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in, 2009

Signature du plan de gestion du parc territorial Tombstone. Rangée avant (de gauche à droite) : Elaine Taylor, ministre de l'Environnement, Eddie Taylor, chef des Tr'ondëk Hwëchin.

Plans territoriaux proposés

Les ententes définitives conclues avec les Premières nations ont défini le processus de création des trois parcs territoriaux proposés décrits ci-dessous. Les plans de gestion de ces parcs en sont à différents stades d'avancement. Chaque plan doit tenir compte des intérêts des Premières nations touchées, de la nécessité de protéger les ressources naturelles et patrimoniales et de l'utilisation actuelle du parc à des fins récréatives. Parcs Yukon continuera de gérer chaque parc conformément aux dispositions des ententes définitives jusqu'à ce qu'un plan de gestion soit mis en place.

Agay Mene

Cette zone d'une superficie de 697 km² est située à environ 100 km au sud-est de Whitehorse. Elle est utilisée à des fins traditionnelles et récréatives. Le parc proposé offrira d'excellentes possibilités de pêche, de navigation de plaisance, de canotage et de chasse. Il comprendra le lac Tarfu et une grande portion de la chaîne de lacs Snafu, à 89 km au sud de Whitehorse.

Le comité directeur du plan de gestion du parc Agay Mene élaborera un énoncé de vision et des principes directeurs en 2010. Le comité a été mis sur pied en 2008 et est formé de représentants des gouvernements du Yukon et de la Colombie-Britannique, de la Première nation de Carcross/Tagish et du Conseil des Tlingits de Teslin. Les Tlingits de la rivière Taku participent également aux travaux du comité.

Asi Keyi

D'une superficie de 3 000 km², le parc englobera la quasi-totalité de la partie nord de l'ancien refuge faunique Kluane. Il est situé au nord de la réserve de parc national du Canada Kluane, près des collectivités de Beaver Creek et de Burwash Landing. Dans la langue tutchone du Sud, *Asi Keyi* signifie « le pays de mon grand-père ».

D'ici la création du parc, l'aire est protégée par un décret permanent d'inaliénation des terres pétrolifères, gazières et minières. Un comité directeur composé de quatre membres sera formé en 2010 pour élaborer un plan de gestion du parc et formuler des recommandations au gouvernement du Yukon, à la Première nation de White River et à la Première nation de Kluane.

Le glacier Klutlan est l'élément le plus spectaculaire du parc Asi Keyi. Le front du glacier est recouvert d'une couche de cendre volcanique d'un mètre d'épaisseur provenant de l'éruption survenue il y a environ 1 450 ans près de la rivière White. Cette cendre constitue une excellente base pour une grande variété d'espèces végétales, depuis les arbrisseaux jusqu'aux forêts, qui se déplacent avec les glaciers.

Le parc Asi Keyi comprend également le plateau Wolverine, une zone dépourvue d'arbres où poussent de nombreuses plantes de la Béringie exclusives à la région. Le parc renferme en outre la plus grande partie du territoire yukonnais de la harde de caribous Chisana.

© A. Jones, gouvernement du Yukon, 2008

Traversée de l'arrière-pays, portion sud du parc Kusawa.

Kusawa

Le Comité directeur du Parc Kusawa a entrepris officiellement la planification de la gestion du parc en septembre 2008 et il a publié une ébauche de vision et de principes directeurs en 2009. Un site Web a été créé afin de favoriser la participation du public au processus de planification ***(www.kusawapark.ca)***.

Le Comité directeur du parc Kusawa est composé de représentants du gouvernement du Yukon, de la Première nation de Carcross/Tagish, de la Première nation de Kwanlin Dun et des Premières nations de Champagne et d'Aishihik. Les parties devraient définir les structures de gestion du parc cette année, ce qui permettra au comité directeur de poursuivre ses travaux de planification.

Les 3 000 km² du parc Kusawa s'étendent sur les chaînes de montagnes de la côte et de l'intérieur, ce qui les dote d'atouts naturels et culturels d'un grand intérêt. La zone du projet de parc est très fréquentée par les adeptes du plein air, car elle se trouve à seulement 70 km à l'ouest de Whitehorse, la capitale du Yukon. La plus grande partie est située dans l'écorégion Stikine du Yukon, au confluent de trois biomes, ce qui produit une biodiversité inhabituelle dans un milieu de montagnes escarpées.

© Brian Johnston, gouvernement du Yukon, juin 2008

Bruce Downie au cours de ses travaux sur le glacier Klutlan de Big Bend – parc territorial Asi Keyi.

Aires de protection de l'habitat

Ddhaw Ghro

Ddhaw Ghro est le nom, en tutchone du nord, de l'aire connue auparavant sous le nom de refuge faunique McArthur. Le pic Grey Hunter domine le paysage et les collines avoisinantes abritent une population de mouflons de fanin, une variation de couleur unique du mouflon de Dall. Cette zone protégée compte aussi un grand nombre de minéraux à lécher, une aire d'hivernage pour le caribou et d'autres caractéristiques uniques.

La Première nation de Selkirk, la Première nation de Na-Cho Nyak Dun et le gouvernement du Yukon ont nommé les membres du comité directeur, qui a préparé le plan de gestion. Le public a examiné le plan en juin 2006 et le comité directeur a publié le plan recommandé en 2008. Les 1 608 km² du parc Ddhaw Ghro seront officiellement désignés aire de protection de l'habitat lorsque les trois gouvernements concernés approuveront le plan de gestion.

Devil's Elbow / Big Island

Le Conseil des ressources renouvelables (CRR) du district de Mayo a recommandé que cette zone de 75 km² soit désignée aire de protection de l'habitat parce qu'elle constitue un milieu propice à la sauvagine, au poisson et à diverses autres espèces sauvages. Selon le savoir traditionnel et les connaissances locales, ces deux petits endroits, situés le long de la rivière Stewart, représentent également des aires de mise bas importantes pour les orignaux.

L'approbation finale du plan de gestion est prévue pour cette année. Des représentants du CRR du district de Mayo, de la Première nation de Na-Cho Nyak Dun et du gouvernement du Yukon forment le groupe de travail qui a rédigé le plan de gestion de 2008.

Marécage Horseshoe

Cette aire de protection de l'habitat (APH) de 77 km² constitue un important lieu de repos et de reproduction pour la sauvagine. L'APH comprend le marécage Horseshoe – une ancienne boucle de la rivière Stewart – et la partie inférieure du ruisseau Nogold, qui comporte de nombreuses mares peu profondes.

L'*Entente définitive de la Première nation de Na-Cho Nyak Dun* demandait la protection de cette aire. Le gouvernement du Yukon lui a accordé la désignation d'APH en 2001 et a réalisé un examen quinquennal à la fin de 2007.

Marais Lewes

Situé à la décharge du lac Marsh, le marais Lewes est une halte migratoire printanière importante pour les cygnes et d'autres espèces de sauvagine, car ses eaux sont libres en avril et en mai, alors que la plupart des lacs du Nord sont toujours gelés. Les ententes définitives conclues avec les Premières nations de Kwanlin Dun et de Carcross/Tagish prévoyaient un plan de gestion pour cette aire de protection de l'habitat de 20,3 km². Un comité directeur pourrait être formé cette année, afin d'élaborer un plan de gestion qui respectera les objectifs décrits dans les ententes.

Zones humides de Lutsaw

Les zones humides de Lutsaw (anciennement connues sous le nom de lacs Von Wilczek) sont utilisées par les oiseaux de rivage et les canards pour la halte migratoire, la nidification et la mue. Elles se trouvent près de la route North Klondike, au sud de Pelly Crossing. Le gouvernement a officiellement protégé 32,3 km² de ces zones humides en 2007. Un examen quinquennal du plan de gestion aura lieu en 2011. L'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk* demandait la protection de cette aire.

Zone humide de Nordenskiold (Ts'alwnjik Chu)

La vallée de la rivière Nordenskiold, au sud de Carmacks, est une étendue considérable de terres humides et une halte importante de repos et de nidification pour la sauvagine. L'*Entente définitive de la Première nation Little Salmon/Carmacks* avait retenu cette aire comme terre visée par une revendication territoriale, afin de la protéger. Une ébauche de plan de gestion a été préparée et l'aire de protection de l'habitat, d'une superficie de 78,5 km², devrait être créée officiellement cette année. Le plan de gestion a été rédigé par un comité directeur dont les membres ont été nommés par la Première nation Little Salmon/Carmacks et le gouvernement du Yukon.

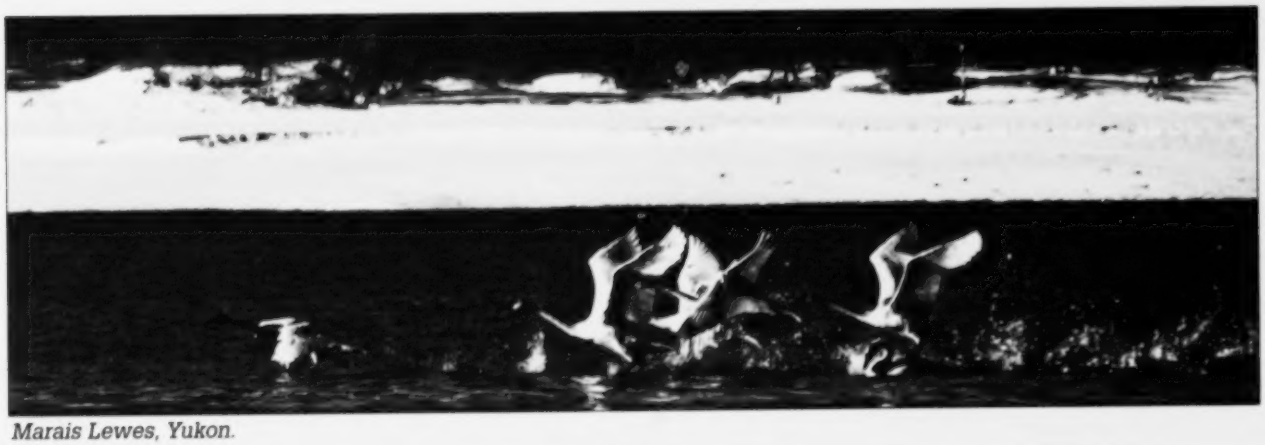

© John Heikle, gouvernement du Yukon, 2008

Marais Lewes, Yukon.

Lacs Pickhandle

Les lacs Pickhandle, situés le long de la voie migratoire de l'Alaska, constituent une aire de nidification et de repos importante pour la sauvagine, en plus d'assurer la subsistance de populations saines d'animaux à fourrure et d'orignaux. L'*Entente définitive de la Première nation de Kluane* demandait la création d'une aire de protection de l'habitat (APH) à cet endroit. Un comité directeur formé de représentants de la Première nation de Kluane, de la Première nation de White River et du gouvernement du Yukon entreprendront en 2010 la planification de la gestion de l'APH d'une superficie de 51 km^2.

Passage Tagish

À l'instar du marais Lewes, le passage Tagish est une halte migratoire printanière importante pour les cygnes et d'autres espèces de sauvagine, car ses eaux sont libres en avril et en mai, quand la plupart des lacs du Nord sont toujours gelés. L'*Entente définitive de la Première nation de Carcross/Tagish* décrit les objectifs de gestion du passage, de même que les lignes directrices sur l'élaboration et l'approbation du plan de gestion de l'aire de protection de l'habitat, d'une superficie de 4,5 km^2. Un comité directeur a été formé afin d'élaborer le plan de gestion. Ses membres ont été nommés par la Première nation et les gouvernements fédéral et territorial.

Tourisme et patrimoine – *Direction des services culturels*

Maison Rampart

En 2009, les travaux effectués au lieu historique de la maison Rampart portaient principalement sur la maison, le magasin et l'entrepôt Cadzow, à l'extrémité est. L'équipe, composée de quatre ouvriers embauchés par la Première nation des Gwitchin Vuntut, a reçu l'aide des employés de l'Unité des lieux historiques du gouvernement du Yukon pendant le premier quart de travail.

Les travaux de restauration effectués à l'intérieur de la maison Cadzow comprenaient le réalignement de l'escalier, le nettoyage et le ragréage du plancher, ainsi que la préparation des murs en vue de leur remise en état. Au magasin, on a installé un revêtement mural de toile et poursuivi la restauration des comptoirs et des étagères historiques, en plus de procéder au nettoyage et au ragréage du nouveau revêtement de sol. Les travaux de restauration de l'entrepôt comprenaient le remplacement des quatre appuis muraux extérieurs, de la poutre de plancher centrale, des solives de plancher, des tenons, de 13 rondins et des chevrons nord et sud. Les travaux réalisés plus tard au cours de l'été visaient à ériger à nouveau les murs de rondins extérieurs et les pignons, à remplacer la charpente de plancher et à installer les éléments structuraux du toit.

Le gouvernement des Gwitchin Vuntut et le gouvernement du Yukon sont copropriétaires et cogestionnaires du lieu historique de la maison Rampart.

A.J. Goddard

Dans le cadre d'un projet de recherche sur les vapeurs à roue mené en juin 2008 par l'Institute of Nautical Archaeology et le Yukon Transportation Museum, le plongeur local Doug Davidge a découvert le vapeur à roue *A.J. Goddard* dans le lac Laberge.

En 1898, le *Goddard* a été préfabriqué à San Francisco, transportés en pièces détachées dans les couloirs de montagnes, puis assemblé au lac Bennett pendant la ruée vers l'or du Klondike. Le navire, qui servait au transport des personnes et des marchandises de Whitehorse à Dawson, a coulé dans le lac Laberge lors d'une tempête en 1901. Trois membres d'équipage ont péri dans le naufrage.

En juin 2009, on a réalisé un inventaire et un relevé photographiques détaillés du *Goddard* avec l'aide financière du gouvernement du Yukon, dans le cadre du Fonds du patrimoine historique du Yukon, et avec celle de la National Geographic Society et du Waitt Institute of Discovery. Les travaux se poursuivront l'été prochain.

La découverte du *A.J. Goddard* a attiré l'attention de la presse internationale et a été déclarée découverte archéologique de l'année 2009 par *National Geographic News*. Une demande de désignation du *A.J. Goddard* à titre de lieu historique du Yukon a été présentée récemment en vertu de la *Loi sur le patrimoine historique*. ***www.nationalgeographic.com/field/projects/yukon-waitt-project.html***

© Dennis Reid, Ocean Photography – avec la gracieuse permission de la National Geographic Society, 2009

La plongeuse Lindsey Thomas inspecte la roue à aubes du A.J. Goddard.

© Gouvernement du Yukon, 2009

La résidence du commissaire, l'un des bâtiments ouverts au public à l'occasion des « portes ouvertes à Dawson ».

Portes ouvertes à Dawson

Les premières « portes ouvertes à Dawson » ont eu lieu en mars 2009. Il s'agissait d'un projet conjoint réalisé par la ville de Dawson, le gouvernement du Yukon, Parcs Canada et le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques. Les quatre journées portes ouvertes ont permis de mieux faire connaître les questions de conservation et les activités patrimoniales de Dawson.

Le programme comprenait une présentation du président du comité canadien du Conseil international des monuments et des sites au sujet du statut de patrimoine mondial; une présentation de deux jours sur les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada;* deux conférences sur le patrimoine culturel des Tr'ondëk Hwëch'in; une soirée Pecha Kucha sur le thème de l'appartenance; une visite de différents bâtiments historiques; et un atelier sur les fenêtres et les parements en bois.

En 2010, des activités « portes ouvertes » se sont déroulées à Whitehorse en février à l'occasion de la Journée du patrimoine du Yukon, puis à Dawson à la fin de mars.

© Gouvernement du Yukon, 2009

Le bureau de télégraphe de Hootalinqua en réfection.

Hootalinqua

En 2009, des employés de l'Unité des lieux historiques se sont rendus à Hootalinqua pour effectuer des travaux de stabilisation, de documentation et d'enregistrement de données.

Hootalinqua est situé en face de l'embouchure de la rivière Teslin, à l'extrémité nord du tronçon Thirty-Mile du fleuve Yukon, entre le lac Laberge et la rivière Teslin. Il s'agissait autrefois d'un lieu de rassemblement traditionnel pour les Tutchones du Nord et du Sud et les Tlingits. Dans les années 1870, des flots ininterrompus de prospecteurs envahirent la région suite à la découverte d'or dans le secteur de la rivière Teslin. Hootalinqua devint alors un centre d'approvisionnement important, où furent construits un poste de la Police à cheval du Nord-Ouest, un bureau de télégraphe et des chantiers maritimes.

Au cours de l'été 2009, les matériaux de couverture du bureau de télégraphe ont été remplacés et le porche a été stabilisé et réparé. On a procédé à un inventaire détaillé de l'intérieur du bureau de télégraphe et constitué un relevé préliminaire des cabestans et des rampes à l'île Shipyard.

www.yukonheritage.com/Sign/rivers/yukon-river/hootalinqua.html

Forty Mile

Deux inondations importantes ont endommagé plusieurs structures au lieu historique de Forty Mile. La première a été causée par des embâcles qui se sont formées à l'embouchure de la rivière Forty Mile lors de la crue printanière et qui ont fait dévier les eaux dans le lotissement urbain en amont du fleuve Yukon. La débâcle du fleuve Yukon a ensuite entraîné la formation d'un embâcle en aval de l'embouchure de la Forty Mile, ce qui a provoqué une deuxième inondation du lotissement urbain.

Un abri-cuisine a été déplacé d'environ 200 mètres, puis déposé sur la berge du fleuve Yukon. La résidence de l'Alaska Commercial Company, qui est probablement l'une des plus anciennes résidences du Yukon, son origine remontant au moins à 1895, a également été

déplacée sur une courte distance. L'abri-cuisine a été détruit, mais ses matériaux ont été récupérés en vue de sa reconstruction en 2010. La résidence est demeurée relativement intacte et a été réinstallée à son emplacement d'origine. Les autres structures ont subi des dommages mineurs, mais une couche de boue s'est déposée sur le bas des murs et les planchers.

En plus des réparations requises à la suite des inondations, le projet principal comprenait le remplacement de la fondation et des rondins inférieurs du magasin Swanson, une cabane en rondins typique d'une seule pièce datant des années 1930.

Grâce aux fonds fiduciaires de la Stratégie pour le Nord, on a entrepris une étude technique de la route d'accès gravement endommagée menant à Forty Mile, et des travaux d'entretien et d'amélioration seront effectués pendant l'été 2010. Le sentier pédestre reliant la route au lieu est en réfection et les travaux devraient être terminés au cours de l'été 2010. On a demandé un financement supplémentaire en vue d'améliorer l'accès à Forty Mile dans le cadre du Fonds d'adaptation des collectivités du gouvernement fédéral; cette demande n'a pas encore été approuvée. Le gouvernement des Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement du Yukon sont copropriétaires et cogestionnaires du lieu historique de Forty Mile, de Fort Constantine et de Fort Cudahy. ***www.trondekheritage.com/our-places/forty-mile/***

Fort Selkirk

De nombreuses améliorations ont été apportées au lieu historique de Fort Selkirk en 2009, 22e année du projet de cogestion du lieu mené par la Première nation de Selkirk et la Direction des services culturels du gouvernement du Yukon. Ces améliorations comprenaient l'achèvement des travaux relatifs à la cabine des aînés, l'isolation des plafonds des cabines du personnel, la réparation des quais flottants qui avaient été endommagés par les crues printanières et la réparation du toit de l'abri-cuisine. Deux nouveaux fumoirs, utilisés pour la récolte traditionnelle du saumon et de l'orignal, ont été construits à l'aide des matériaux fournis par la Première nation de Selkirk. Un charpentier-instructeur en restauration était sur place pour superviser les principaux travaux de stabilisation et de restauration et pour donner de la formation au personnel.

On a remplacé la fondation de l'école anglicane, terminé les travaux de finition à l'intérieur de la cabine de la GRC et démonté la « salle du club » du magasin Taylor & Drury en vue de remplacer les rondins pourris et de réannexer la salle au bâtiment principal.

À la mi-juillet, la Journée des parcs du Canada a été soulignée une fois de plus à Fort Selkirk. Le lieu a accueilli 84 visiteurs, dont le transport a été assuré par trois bateaux. Au total, 690 personnes ont visité le lieu pendant la saison estivale. ***www.virtualmuseum.ca/exhibitions/fortselkirk***

Réunion des gestionnaires de l'Initiative des endroits historiques

L'Unité des lieux historiques du gouvernement du Yukon a organisé une rencontre des gestionnaires de l'Initiative des endroits historiques (IEH) à Dawson en juin 2009. Cette rencontre de trois jours a rassemblé des directeurs et des gestionnaires de la plupart des provinces et des territoires, ainsi que des représentants fédéraux d'Ottawa. Cette réunion fructueuse était la dernière du genre à se tenir à l'extérieur d'Ottawa, car l'IEH a pris fin le 31 mars 2010.

Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Parc national du Canada Aulavik

Head Hill est un site archéologique réputé de l'Arctique qui est situé sur un escarpement impressionnant de la rive ouest de la rivière Thomsen dans le parc national Aulavik. On y trouve 43 structures rocheuses identifiables – en grande partie des cercles de tentes et des caches – et les ossements de centaines de bœufs musqués abattus, répartis dans divers sites saisonniers datant d'une époque où les Innuinait se rendaient dans la région pour récupérer des matériaux dans l'entrepôt et dans l'épave du navire *HMS Investigator* de la Marine royale britannique, à la fin du XIXe siècle.

© Parcs Canada, 2009

Concentration de crânes de bœufs musqués mâles et femelles au site archéologique de Head Hill avec, en arrière-plan, les rivières Muskox et Thomsen.

Le site a été signalé pour la première fois en 1958 par des biologistes chargés d'étudier les mammifères de l'île Banks. Des archéologues ont fouillé le site en 1975 et, en 1998, Parcs Canada a établi un protocole de surveillance en raison des nombreuses visites de canoéistes. Durant cette période, 31 artéfacts d'os, de métal et de pierre ont été enregistrés et laissés *in situ*. En 2008, ces artéfacts n'ont pu être localisés, ce qui a amené Parcs Canada à retourner sur les lieux en juillet 2009 pour localiser et, si possible, recueillir ces artéfacts, mais sans grand succès. Un des 31 artéfacts originaux et 17 autres artéfacts – principalement des os coupés et travaillés – ont été localisés et recueillis. La plupart des bois de caribou observés à la surface du sol étaient coupés ou travaillés d'une quelconque façon.

Les nouveaux emplacements des artéfacts ont été enregistrés à l'aide d'un niveau automatique et d'un stadia. Ressources naturelles Canada a cartographié ces emplacements au moyen d'une station de base et d'un système de position global différentiel. Les artéfacts recueillis seront analysés, et on a recommandé d'effectuer une cartographie détaillée du site.

Région visée par le règlement de la revendication du Sahtu

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Lieu historique national du Canada Saoyú-ʔehdacho

En avril 2009, Parcs Canada et la collectivité de Déline ont célébré la conclusion de l'*Entente relative à l'aire protégée du lieu historique national Saoyú-ʔehdacho du Canada et à sa gestion coopérative*. Les célébrations comprenaient un festin communautaire, une danse du tambour, des jeux de mains et du violon. L'honorable Jim Prentice, ministre de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada, a assisté aux célébrations au nom du gouvernement du Canada. L'entente comprend des dispositions sur la cogestion du lieu historique national (LHN) Saoyú-ʔehdacho et protège le lieu pour le bénéfice des résidants du Grand lac de l'Ours et de tous les Canadiens. Elle reconnaît en outre

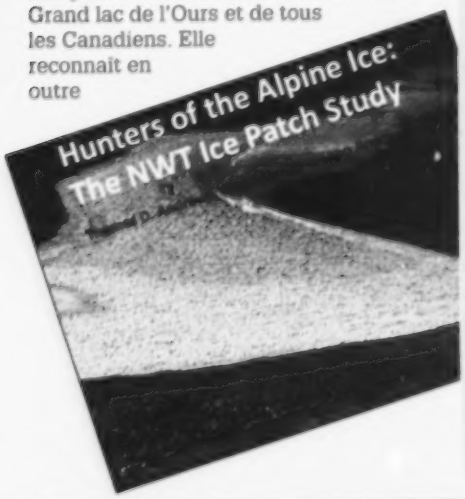

Hunters of the Alpine Ice: The NWT Ice Patch Study

Par Thomas D. Andrews, Glen MacKay et Leon Andrew

ISBN 978-0-7708-0185-4

L'ouvrage intitulé *NWT Ice Patch Study* est le fruit d'une collaboration fondée sur l'expertise d'archéologues, d'aînés autochtones, de biologistes, de géologues et d'éducateurs et qui vise à mieux connaître et faire connaître l'histoire humaine et environnementale des T.N.-O. par l'étude des bancs de glace permanents dans les monts Mackenzie. Les photos qui s'y trouvent témoignent de plus de cinq années de recherches réalisées en partenariat avec la bande des Dénés Tulita et de nombreux scientifiques. Pour mener à bien ses travaux, l'équipe a embauché des étudiants autochtones en savoir traditionnel et à la pointe des sciences nordiques. *NWT Ice Patch Study* est un projet financé par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Année polaire internationale.

Plus que de simples lentilles de glace, les bancs de glace constituent des dépôts gelés d'artéfacts archéologiques et d'échantillons biologiques bien préservés. Comme l'illustre ce livre, des artéfacts vraiment exceptionnels émergent des glaces, qui datent de près de 5 000 ans, mais dont l'existence est menacée par le réchauffement climatique. Les bancs de glace offrent une occasion exceptionnelle de découvrir les armes de chasse préeuropéennes utilisées par les ancêtres des Shuhtagot'ine (Dénés des montagnes) et fournissent une myriade d'échantillons biologiques qui permettent d'étudier les changements survenus au fil du temps dans l'écologie du caribou de montagne.

Ce livre est destiné aux élèves des écoles secondaires et s'inscrit dans le prolongement des camps scientifiques qui se sont déroulés pendant les étés 2007 et 2008 et au cours desquels des élèves et des aînés de Tulita, aux T.N.-O., ont fait équipe avec des scientifiques spécialistes des bancs de glace afin de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience. L'association qui en a résulté a profité à tous les participants, et ce livre perpétue cet esprit de collaboration.

On peut acheter ce livre imprimé sur demande à l'adresse ***www.blurb.com/books/1178945.***

la copropriété et les intérêts communs des parties à l'égard du lieu et autorise les Sahtugot'ine à poursuivre leur utilisation traditionnelle des terres.

Le LHN Saoyú-ʔehdacho (mont Grizzly Bear et collines Scented Grass) a été créé en 1997, à la suite des consultations menées auprès des Dénés et des Métis du Sahtu. Ce lieu représente un paysage culturel autochtone situé sur deux péninsules du Grand lac de l'Ours, près de la collectivité de Déline, aux T.N.-O. Lorsqu'il sera protégé par une loi, tel que prévu dans l'entente, il sera le tout premier LHN du Canada issu de consultations réalisées auprès de peuples autochtones. La signature de l'entente et les mesures de suivi qui sont en cours pour donner au lieu une protection permanente représenteront un ajout important à la Stratégie des zones protégées pour les T.N.-O. (voir aussi l'article de la page 15).

Un conseil de cogestion du LHN Saoyú-ʔehdacho a été formé et s'est réuni trois fois depuis mai 2009. Le conseil est formé de six membres, dont trois ont été nommés par Parcs Canada, deux par la société foncière de Déline et un par le conseil des ressources renouvelables de Déline. Le directeur de l'unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest et le gestionnaire de Déline participeront à toutes les réunions du conseil.

Parcs Canada collabore actuellement avec ses partenaires pour rendre le LHN fonctionnel. Cela comprend l'embauche de personnel, la préparation d'un plan directeur, la mise sur pied de services destinés aux visiteurs, l'aménagement d'installations et l'élaboration de programmes d'éducation du public.

Projet de réserve de parc national Nááts'ihch'oh

L'intérêt de Parcs Canada à l'égard de la protection de l'écosystème de la grande région de Nahanni a donné lieu à une initiative visant à établir une nouvelle réserve de parc national dans le but de protéger le bassin hydrographique supérieur de la rivière Nahanni Sud. Pendant que des discussions sont en cours, on a procédé à une mise de côté provisoire de terres d'une superficie de 7 600 km², en vertu de la *Loi sur les terres territoriales* des T.N.-O. Cette mise de côté empêchera que des tierces parties fassent valoir de nouveaux droits pendant qu'on prend des décisions au sujet d'une éventuelle réserve de parc.

Parcs Canada a conclu avec la société foncière du district de Tulita un accord de contribution qui permettra aux organismes du Sahtu (district de Tulita) de participer à la négociation d'une entente sur les répercussions et les avantages (ERA) relative à la création de la réserve de parc national. Les négociations vont bon train entre Parcs Canada et le groupe de travail, formé de représentants des sociétés foncières de Tulita, de Norman Wells et des Métis de Fort Norman et de représentants des conseils des ressources renouvelables de Tulita et de Norman Wells. Les parties s'attendent à ce que l'ERA soit conclue en 2010.

La plus grande partie de la recherche nécessaire a été réalisée, dont une évaluation des ressources minérales et énergétiques, publiée dans le dossier public 5344 en novembre 2007. Une étude du savoir traditionnel a également été réalisée en 2009 et, à la condition que le projet de parc aille de l'avant, une reconnaissance archéologique est prévue pour l'été 2010. À la fin de 2009 et au début de 2010, Parcs Canada et les représentants du district de Tulita ont entrepris des consultations publiques sur les possibilités de limites. Les consultations devraient se terminer avant la fin d'avril 2010. Une recommandation sur les limites de la réserve sera présentée au ministre responsable de Parcs Canada seulement lorsque le district de Tulita aura ratifié l'ERA et que les consultations seront terminées.

Sur l'avis des aînés du district de Tulita, cette nouvelle réserve de parc national s'appellera Nááts'ihch'oh, nom d'un repère géographique unique surplombant les Moose Ponds, qui constituent la tête de la rivière Nahanni Sud. En français, ce repère géographique s'appelle le mont Wilson.

© Christian Bucher, Parcs Canada, 2009

Nááts'ihch'oh / mont Wilson.

Dehcho

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Réserve de parc national du Canada Nahanni

Après plusieurs années d'études et de consultations approfondies, la réserve de parc national Nahanni a été agrandie officiellement en juin 2009. Les nouvelles limites du parc permettent de protéger plus de 30 000 km² dans la région naturelle des monts Mackenzie. La grande collaboration entre les Premières nations du Dehcho et Parcs Canada, ainsi qu'avec un grand nombre d'autres ministères et intervenants fédéraux et territoriaux, a contribué à cette réalisation remarquable en matière de conservation. La réserve de parc national Nahanni est désormais le troisième parc national en importance au Canada et le sixième au monde. Il recèle des paysages de montagne spectaculaires, des reliefs géologiques uniques et un habitat faunique essentiel.

Les visiteurs pourront dorénavant pratiquer l'escalade technique de rocher au Cirque-of-the-Unclimbables et la randonnée sur le plateau Ram. Les paysages uniques du parc, tels que le karst de Nahanni Nord, reconnu mondialement, offriront des possibilités incomparables de recherche et de surveillance. L'équipe du consensus Nah? Dehé poursuit la cogestion de la réserve de parc national Nahanni et, depuis l'agrandissement du parc, elle s'affaire à préparer un nouveau plan directeur. Des ressources culturelles et naturelles fascinantes entourées d'un paysage saisissant, notamment les montagnes les plus hautes et les glaciers les plus vastes des T.N.-O., font de la réserve de parc national Nahanni un symbole absolument magnifique de la nature sauvage du Canada.

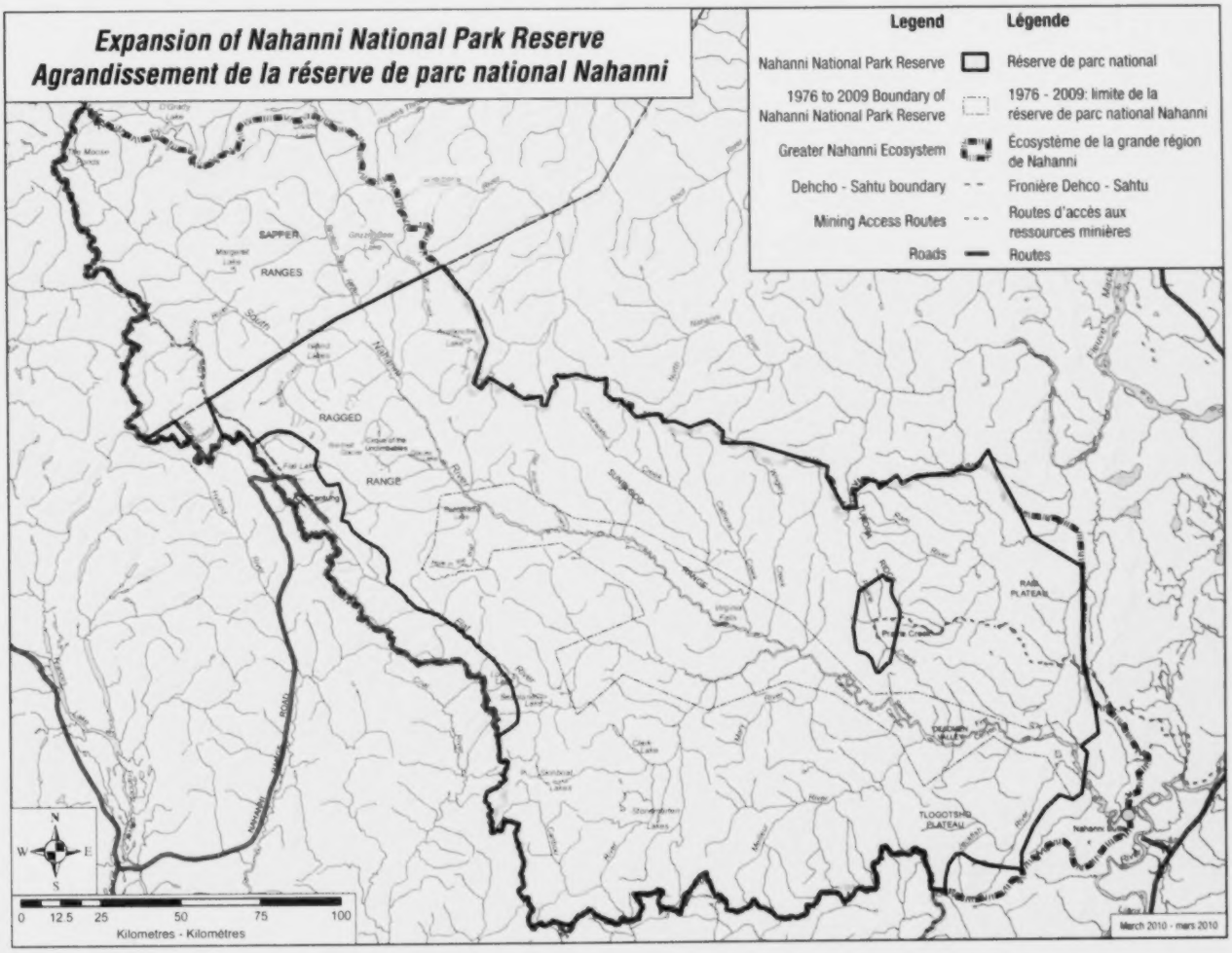

Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Parcs Canada dans les écoles

Parcs Canada a lancé le Programme de certificat en gérance de l'environnement dans les T.N.-O., qui est basé sur un programme créé à l'origine par l'unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest de Parcs Canada. Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme d'études des T.N.-O. et il a été distribué à tous les enseignants de quatrième année du territoire.

Parcs Canada a collaboré avec le ministère de l'Éducation du gouvernement des T.N.-O. (GTNO) afin de créer une ressource qui initie les élèves au concept de gérance de l'environnement et au rôle de Parcs Canada et des parcs nationaux dans le Nord du Canada. Cette ressource fait le lien avec le programme de sciences, notamment les sciences humaines, et avec les programmes d'études Dene Kede et Inuuqatigiit, qui sont destinés aux Autochtones des T.N.-O.

Le programme permettra aux élèves de mieux connaître et de mieux comprendre les parcs nationaux du Canada. Les élèves recevront un certificat reconnaissant leur engagement en tant que gardiens de l'environnement.

En plus des concepteurs initiaux, les personnes suivantes ont aidé à élaborer et à diriger le programme : Adriana Bacheschi, Pat Dunn, Lynda Hutcheson, Gerry Kisoun, Melinda Gillis et Elise Maltin (Parcs Canada), Peter Maguire (Maguire Educational Consulting), Steven Daniel (ministère de l'Éducation, GTNO), Deb Horen et sa classe à l'école Mildred Hall (Yellowknife), ainsi que Shirley Baton-Modeste et sa classe à l'école ?ehtseo Ayha (Déline).

Pour de plus amples renseignements :

Elise Maltin
Spécialiste en éducation, Nord du Canada
Agence Parcs Canada
C.P. 1166, Yellowknife, NT X1A 2N8
867-766-8463 / 8466 (téléc.)
Courriel :elise.maltin@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca/education

© Parcs Canada, 2009.

Elise Maltin, spécialiste en éducation, Nord du Canada, et Steve Daniel, consultant en programme de sciences des T.N.-O., lance le Programme de certificat en gérance de l'environnement

Programme de formation au leadership pour Autochtones

Le 16 mai 2009 a marqué le coup d'envoi des célébrations entourant le 10e anniversaire du Programme de formation au leadership pour Autochtones (PFLA), sous le thème « Leadership, culture et créativité ». Les célébrations, organisées en collaboration avec Parcs Canada et le Collège du Yukon, comprenaient des ateliers, des discussions en groupe, des présentations, des activités de renforcement d'équipe, des manifestations culturelles et bien plus encore, le tout d'une durée d'une semaine. Les participants du Nunavut, des T.N.-O., du Yukon, du Labrador, de l'Ontario, des Prairies et de la côte Ouest se sont rassemblés au Collège du Yukon, à Whitehorse, unis par leur engagement en matière de leadership.

Une force vitale semblait envahir l'ensemble du groupe du PFLA. Cette force était palpable; tous la ressentaient et étaient animés par son effet dynamisant. La semaine s'est poursuivie sur cette lancée, avec les enseignements riches et parfois humoristiques d'un atelier de confection de tambours, de fascinants récits personnels porteurs d'espoir, la pièce poignante de la troupe de théâtre Llingit Aani, les voix des participants s'unissant dans un chant alors qu'au-dessus de leurs têtes des aigles tournoyaient dans un ciel bleu limpide, ainsi que le rythme puissant des tambours des participants – 50 tambours vibrant à l'unisson, telles les pulsations cardiaques du PFLA. Ces activités ne représentaient qu'une fraction de ce qui s'est produit cette semaine-là. Après les cérémonies de clôture, tous sont repartis confiants, comblés, inspirés, habités par une force et une sagesse plus grande et prêts à embrasser la vie. Ce fut là une expérience transformatrice.

Pour plus d'information sur le PFLA, communiquer avec Nicola Pritchett au 867-667-3973 ou par courriel à l'adresse *nicola.pritchett@pc.gc.ca*.

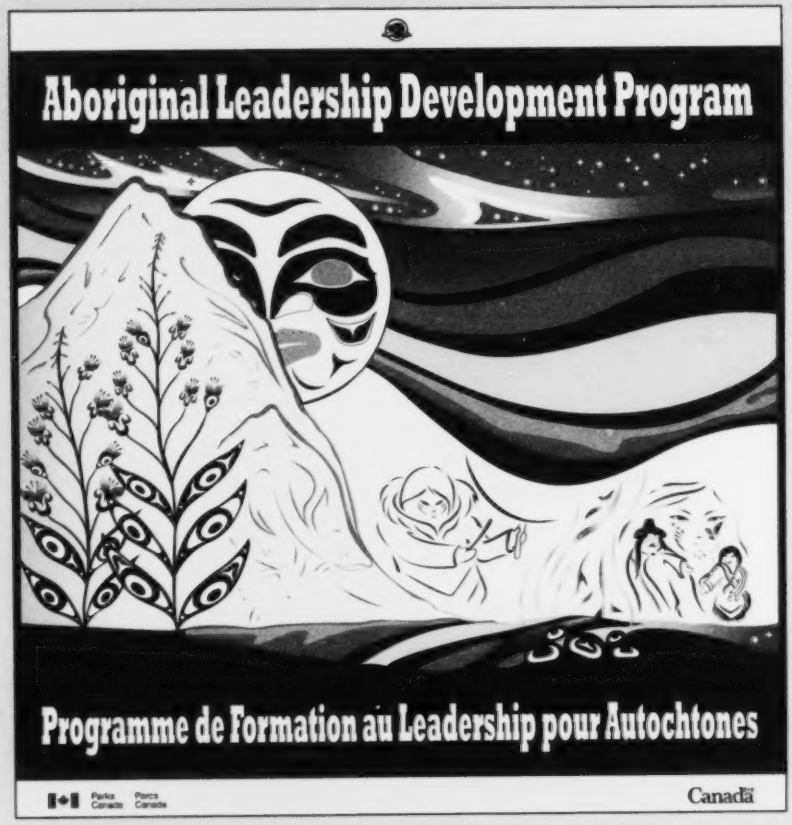

L'œuvre *Estrella Tides*, créée par la participante Heather Callaghan, incarne l'esprit des célébrations marquant le 10e anniversaire du Programme de formation au leadership pour Autochtones de Parcs Canada.

Ce sont les participants qui font la force du Programme de formation au leadership pour Autochtones (PFLA). La participante Leah Huber, inscrite en deuxième année, décrit l'expérience personnelle qu'elle a vécue dans le cadre du PFLA.

Traversée dansante du désert

Lorsque, d'un bon gracieux, je me suis lancée dans la première année du PFLA, je suis retombée sur un pied, me sentant instable, tremblante et mal à l'aise. Il s'agissait pour moi d'une nouvelle piste de dance, d'un territoire étranger, et j'étais loin de me douter à quel point les prochains pas et les prochains enchaînements seraient difficiles. Ma première semaine m'a amenée soudainement à étirer mes muscles comme jamais auparavant, à avancer sur la pointe des pieds en terrain inconnu et à apprendre à comprendre les mouvements de mes nouveaux partenaires de danse.

C'est un grand honneur pour moi de participer à un programme de leadership aussi inspirant. Au cours de ma première année, j'ai appris à regarder à l'intérieur de moi-même et à découvrir mes buts et mes rêves. J'ai appris comment redonner vie à de vieux rêves et en caresser de nouveaux. Les cours et les activités auxquels nous avons participé ont contribué à mon développement mental, physique, spirituel et professionnel. Lorsque j'ai terminé ma première année, un mot m'est venu à l'esprit, et c'est le mot « relation ». Je me suis sentie reliée à tout ce qui m'entoure : à la vie, à mes buts, à mes rêves, à ma culture, à mon avenir dans cette organisation et, surtout, à la Terre, notre mère. J'ai appris que pour pouvoir évoluer et devenir un leader, je dois demeurer en lien avec ce qui est important pour moi : mes valeurs et mes rêves.

À la fin de la première année, mes deux jolis petits pieds s'appuyaient fermement sur le sol et maintenaient tout mon corps et mon esprit en équilibre. Maintenant que j'entame la deuxième année du PFLA, je me réjouis à l'idée d'avancer vers un but précis, d'acquérir une nouvelle souplesse, de m'élancer librement sur une nouvelle piste et de partager tout ce que j'ai appris avec mes partenaires de danse.

Stratégie des zones protégées pour les T.N.-O.

Vue d'ensemble

La Stratégie des zones protégées (SZP) pour les T.N.-O. est un processus de planification orienté par les collectivités, afin de protéger les zones ténoises qui ont de l'importance sur les plans culturel et écologique. Elle reconnaît le besoin d'établir un équilibre entre la conservation et le développement économique, tout en respectant les droits des peuples autochtones et les intérêts des tierces parties.

Cette stratégie, signée en 1999, a été élaborée par des organismes autochtones, les gouvernements fédéral et territorial, des organismes non gouvernementaux à vocation environnementale et l'industrie. Des représentants de ces organismes et gouvernements encadrent le processus de planification en siégeant au comité directeur de la SZP pour les T.N.-O.

La SZP a pour but de protéger les zones naturelles et culturelles spéciales, ainsi que les « zones représentatives centrales » de chaque écorégion des T.N.-O. (c'est-à-dire des zones relativement grandes ayant un climat, une végétation, une géologie et d'autres caractéristiques écologiques similaires). Les zones représentatives n'ont subi aucun développement industriel et renferment des exemples des diverses formes de vie et de leurs habitats. Elles constituent donc l'élément « central » d'un réseau de zones protégées et sont « représentatives » des 42 écorégions des T.N.-O.

Faits saillants sur la protection

En avril 2009, Parcs Canada et la collectivité de Déline ont célébré la création de la zone protégée Saoyú-ʔehdacho et la signature de l'entente de cogestion. Il s'agit de la première zone protégée en vertu de la Stratégie des zones protégées pour les T.N.-O. Le conseil de cogestion du LHN Saoyú-ʔehdacho s'est réuni trois fois en 2009 (mai, août et octobre). Pour plus d'information sur cette zone, consulter aussi la page 11.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

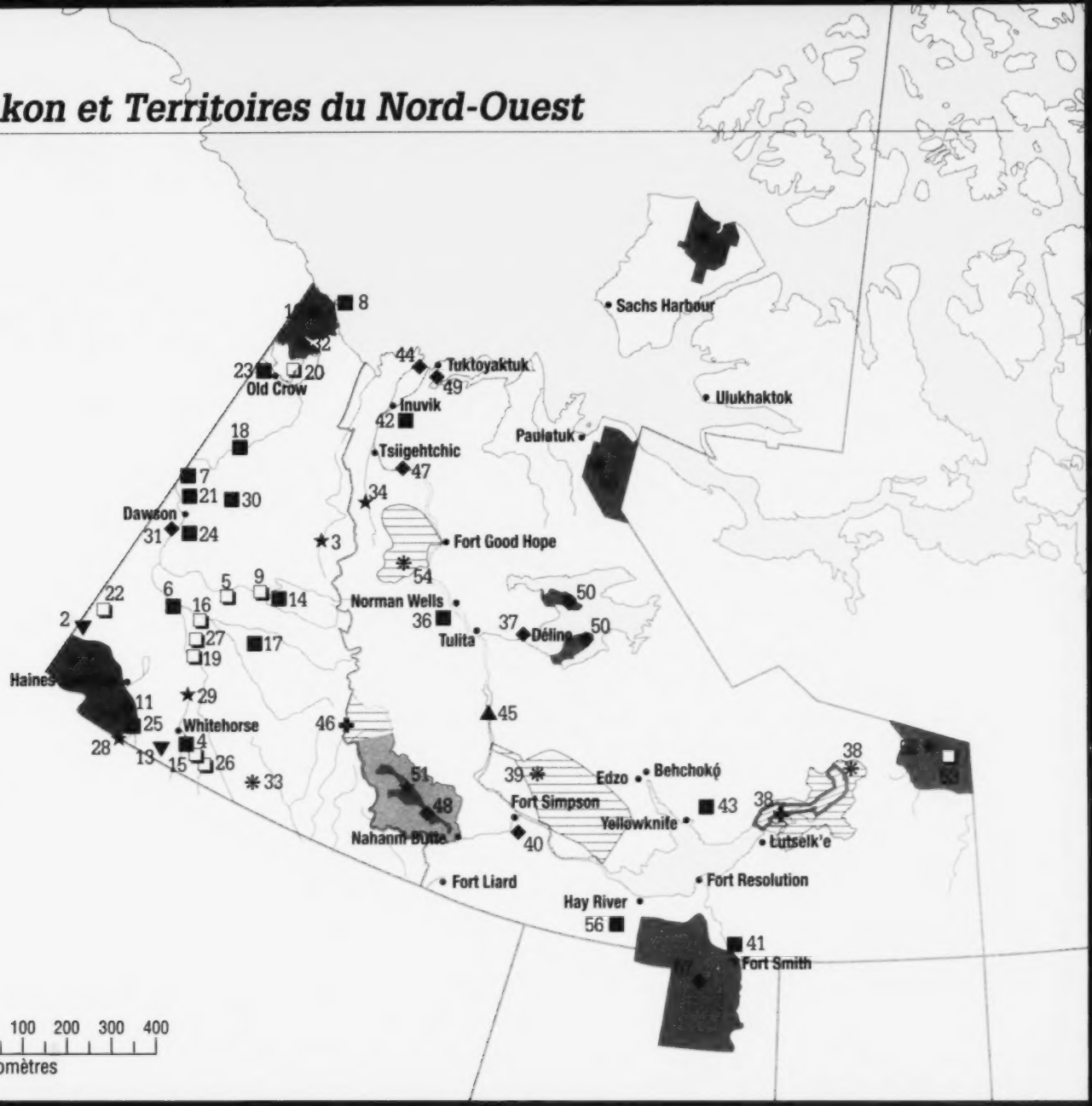

Yukon

1. Alsek
2. Asi Keyi
3. Bonnet Plume
4. Canyon City
5. Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Gro
6. Fort Selkirk
7. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
8. Île Herschel
9. Aire de protection du marécage Horseshoe
10. Ivvavik (PN)
11. Kluane (PN)
12. Kluane (RPN)
13. Lac Kusawa
14. Lansing Post
15. Aire de protection de l'habitat du marais Lewes
16. Aire de protection de l'habitat humide Lutsaw
17. Maison Mabel McIntyre
18. Ni'iinlii' Njik - Rivière Fishing Branch
19. Aire de protection de l'habitat de la rivière Nordenskiold
20. Région de gestion spéciale d'Old Crow
21. Station de télégrahie d'origine, bureau de la Yukon Sawmill (Dawson)
22. Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle
23. Maison Rampart
24. Sentier patrimonial Ridge
25. Shäwshe
26. Aire de protection de l'habitat du passage Tagish
27. Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun
28. Tatshenshini
29. Thirty Mile (fleuve Yukon)
30. Tombstone
31. Tr'ochëk (LNH)
32. Vuntut (PN)
33. Lac Wolf

T.N.-O

34. Rivière Arctic Red
35. Aulavik (PN)
36. Sentier Canol/canyon Dodo
37. Pêche dénées et vestiges du Fort Franklin (LNH)
38. Bras est du Grand lac des Esclaves
39. Edéhzhíe/Lac Mills
40. Ehdaa (LHN)
41. Fort Smith Mission
42. Gwich'in
43. Lac Hidden
44. Kitigaryuit (LHN)
45. Fleuve Mackenzie (ou segments)
46. Náátsʼihchʼoh
47. Nagwichoonjik (LHN)
48. Nahanni (RPN)
49. Site national Pingo
50. Saoyú - ?ehdacho (LHN)
51. Nahanni Sud
52. Thelon
53. Réserve faunique de la Thelon
54. Tsʼude niline Tuʼeyeta
55. Tuktut Nogait (PN)
56. Gorge des chutes Twin
57. Wood Buffalo (PN)

Nunavut

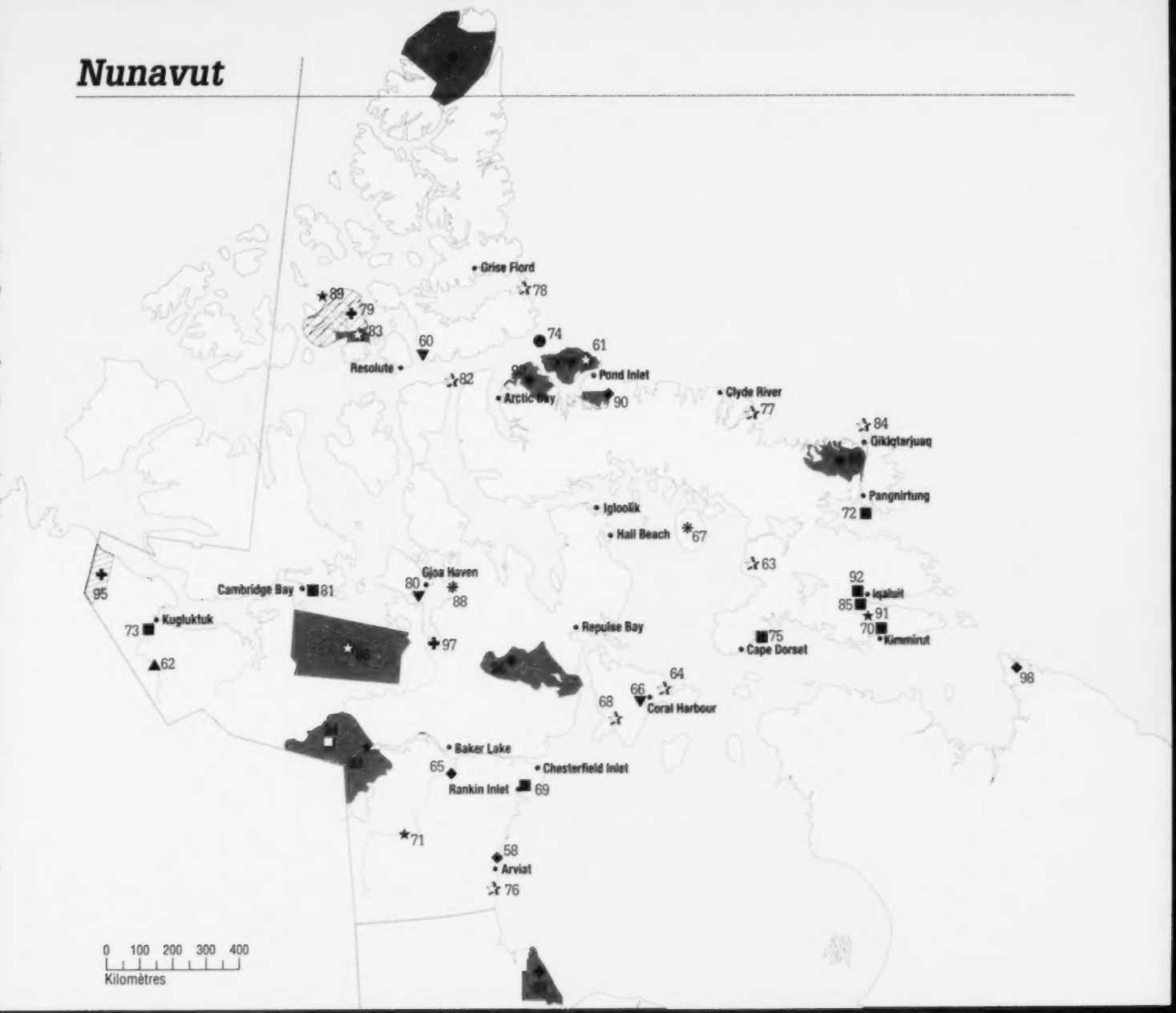

Nunavut

58. Arvia'juaq (LHN)
59. Auyuittuq (PN)
60. Île Beechey
61. Île Bylot (ROM)
62. Rivière Coppermine
63. Dewey Soper (ROM)
64. East Bay (ROM)
65. Passage automnal des caribous (LHN)
66. Sentier du ruisseau Fossil
67. Îles du bassin Foxe
68. Harry Gibbons (ROM)
69. Iqalugaarjuup Nunanga
70. Katannilik
71. Rivière Kazan
72. Kekerten
73. Kugluk/Chute Bloody
74. Détroit de Lancater (AMNC) (projet)
75. Mallikjuaq
76. Rivière McConnell (ROM)
77. Niginganiq (RNF) (projet)
78. Nirjutiqavvik (RNF)
79. Nord de l'île Bathurst
80. Parc Passage-du-Nord-Ouest
81. Ovayok
82. Prince Léopold (ROM)
83. Polar Bear Pass (RNF)
84. Qaqulluit et Akpait (RNF) (projet)
85. Qaummaarviit
86. Golfe Reine-Maude (ROM)
87. Quttinirpaaq (PN)
88. Basses-Terres Rasmussen
89. Île Seymour (ROM)
90. Sirmilik (PN)
91. Rivière Soper
92. Sylvia Grinnell
93. Rivière Thelon
94. Réserve faunique de la Thelon
95. Tuktut Nogait
96. Ukkusiksalik (PN)
97. Utkuhiksalik

Autres

98. Monts Torngat (RPN, TNL)
99. Wapusk (PN, MB)

Légende

- ■ Parcs, réserves de parc et refuges existants
- ▨ Projets de parcs
- ▤ Région à l'étude
- ■ Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), lieux nationaux historiques (LHN)
- ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- ✱ Régions à l'étude
- ✚ Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationauxs
- ★ Rivières et fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- ▲ Projets de rivières et fleuves du patrimoine
- ❑ Autre aires de conservation
- ● Projets d'aires marines nationales de conservation (AMNC)

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Yukon

1. Alsek
2. Asi Keyi
3. Bonnet Plume
4. Canyon City
5. Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Gro
6. Fort Selkirk
7. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
8. Île Herschel
9. Aire de protection du marécage Horseshoe
10. Ivvavik (PN)
11. Kluane (PN)
12. Kluane (RPN)
13. Lac Kusawa
14. Lansing Post
15. Aire de protection de l'habitat du marais Lewes
16. Aire de protection de l'habitat humide Lutsaw
17. Maison Mabel McIntyre
18. Ni'iinlii' Njik - Riviere Fishing Branch
19. Aire de protection de l'habitat de la riviere Nordenskiold
20. Region de gestion speciale d'Old Crow
21. Station de telegrahie d'origine, bureau de la Yukon Sawmill (Dawson)
22. Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle
23. Maison Rampart
24. Sentier patrimonial Ridge
25. Shäwshe
26. Aire de protection de l'habitat du passage Tagish
27. Zone speciale de gestion Ta'tla Mun
28. Tatshenshini
29. Thirty Mile (fleuve Yukon)
30. Tombstone
31. Tr'ochëk (LNH)
32. Vuntut (PN)
33. Lac Wolf

T.N.-O

34. Riviere Arctic Red
35. Aulavik (PN)
36. Sentier Canol/canyon Dodo
37. Pêche denees et vestiges du Fort Franklin (LNH)
38. Bras est du Grand lac des Esclaves
39. Edehzhie/Lac Mills
40. Ehdaa (LHN)
41. Fort Smith Mission
42. Gwich'in
43. Lac Hidden
44. Kitigaryuit (LHN)
45. Fleuve Mackenzie (ou segments)
46. Naats'ihch'oh
47. Nagwichoonjik (LHN)
48. Nahanni (RPN)
49. Site national Pingo
50. Saoyu - ?ehdacho (LHN)
51. Nahanni Sud
52. Thelon
53. Reserve faunique de la Thelon
54. Ts'ude niline Tu'eyeta
55. Tuktut Nogait (PN)
56. Gorge des chutes Twin
57. Wood Buffalo (PN)

Nunavut

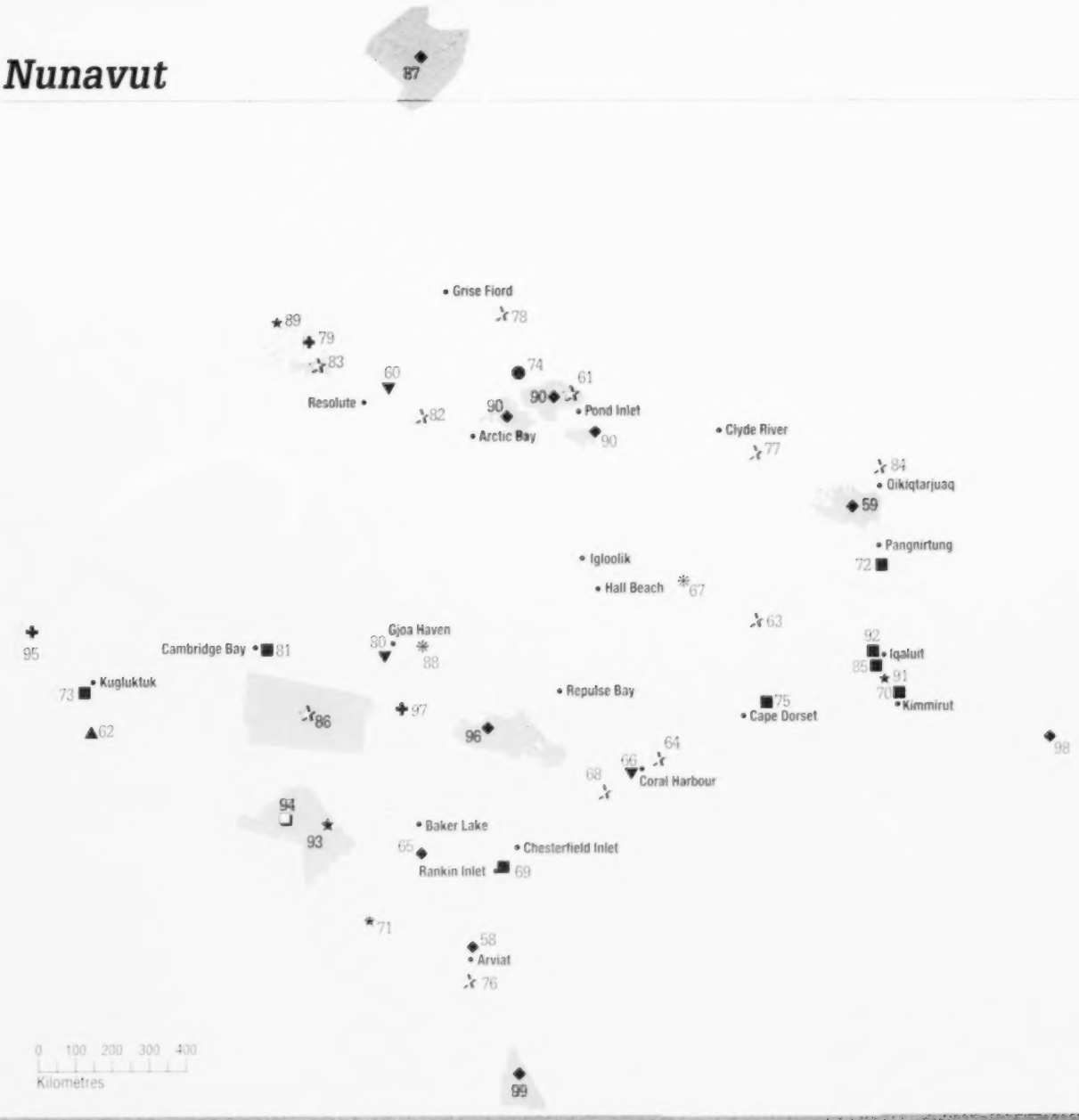

Nunavut

58. Arvia'juaq (LHN)
59. Auyuittuq (PN)
60. Ile Beechey
61. Ile Bylot (ROM)
62. Riviere Coppermine
63. Dewey Soper (ROM)
64. East Bay (ROM)
65. Passage automnal des caribous (LHN)
66. Sentier du ruisseau Fossil
67. Iles du bassin Foxe
68. Harry Gibbons (ROM)
69. Iqalugaarjuup Nunanga
70. Katannilik
71. Riviere Kazan
72. Kekerten
73. Kugluk/Chute Bloody
74. Detroit de Lancater (AMNC) (projet)
75. Mallikjuaq
76. Riviere McConnell (ROM)
77. Niginganiq (RNF) (projet)
78. Nirjutiqavvik (RNF)
79. Nord de l'ile Bathurst
80. Parc Passage-du-Nord-Ouest
81. Ovayok
82. Prince Leopold (ROM)
83. Polar Bear Pass (RNF)
84. Qaqulluit et Akpait (RNF) (projet)
85. Qaummaarviit
86. Golfe Reine-Maude (ROM)
87. Quttinirpaaq (PN)
88. Basses-Terres Rasmussen
89. Ile Seymour (ROM)
90. Sirmilik (PN)
91. Riviere Soper
92. Sylvia Grinnell
93. Riviere Thelon
94. Reserve faunique de la Thelon
95. Tuktut Nogait
96. Ukkusiksalik (PN)
97. Utkuhiksalik

Autres

98. Monts Torngat (RPN, TNL)
99. Wapusk (PN, MB)

Légende

- Parcs, reserves de parc et refuges existants
- Projets de parcs
- Region à l'etude
- Parcs, reserves de parcs et lieux historiques territoriaux
- Parcs nationaux (PN), reserves de parcs nationaux (RPN), lieux nationaux historiques (LHN)
- Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et reserves nationales de la faune (RNF)
- Regions a l'etude
- Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationauxs
- Rivieres et fleuves du patrimoine
- Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- Projets de rivieres et fleuves du patrimoine
- Autre aires de conservation
- Projets d'aires marines nationales de conservation (AMNC)

Zones protégées candidates

Lorsqu'un organisme accepte de se servir de sa législation pour parrainer une zone dans le cadre de la Stratégie des zones protégées (SZP), l'« aire d'intérêt » devient une « zone protégée candidate ». La SZP compte maintenant cinq zones candidates, toutes parrainées par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Environnement Canada – Service canadien de la faune

Environnement Canada (EC) a la responsabilité d'établir et de gérer les réserves nationales de faune (RNF) visant à protéger les espèces sauvages et leurs habitats à des fins de conservation, de recherche et/ou d'interprétation. Le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* découlant de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* permet au ministre de l'Environnement de recommander au gouverneur en conseil d'établir des RNF. En 2008, EC s'est engagé à établir six RNF dans les T.N.-O. avant 2013. En décembre 2009, cinq RNF candidates étaient inscrites au processus de la Stratégie des zones protégées. EC évalue d'autres candidatures pour la sixième RNF possible.

Edéhzhíe

Edéhzhíe a été la première réserve nationale de faune (RNF) aux T.N.-O. Elle comprend la formation de Horn Plateau, le lac Mills et la rivière Willowlake. Elle constitue un habitat important pour le caribou des forêts boréales, le bison des bois, la sauvagine migratrice et les oiseaux aquatiques. Le groupe de travail sur Edéhzhíe a terminé son rapport final contenant ses recommandations. Il recommande notamment de ramener la superficie de la zone candidate à 14 250 km^2 (57 % des 25 230 km^2 initiaux) et d'établir une entente de cogestion fondée sur la vision commune des partenaires communautaires et du Service canadien de la faune d'Environnement Canada (EC) pour la RNF d'Edéhzhíe. La prochaine étape pour les Premières nations du Dehcho, avec l'appui du gouvernement tłı̨chǫ, consiste à demander officiellement à EC d'établir la zone. Une mise de côté provisoire des terres est en vigueur jusqu'en octobre 2010; on a demandé qu'elle soit prolongée jusqu'en octobre 2012.

Ts'ude niline Tu'eyeta

Ts'ude niline Tu'eyeta comprend le bassin hydrographique de la rivière Ramparts et une grande superficie des basses-terres humides près de la collectivité de Fort Good Hope. Elle constitue un habitat de grande qualité pour le caribou des forêts boréales, assure la subsistance d'importantes populations de sauvagine et d'autres oiseaux aquatiques, procure un habitat aux mouflons de Dall et aux grizzlis et représente une zone importante pour l'économie de la collectivité de Fort Good Hope. Les travaux d'évaluation minéralogique sur le terrain, qui sont un élément essentiel de la Stratégie des zones protégées pour les T.N.-O., ont été réalisés en 2007 pour la région montagneuse, alors que ceux portant sur les terres humides ont été effectués en 2008. Les résultats devraient être disponibles d'ici le début de 2010. Une mise de côté provisoire des terres est en vigueur jusqu'en octobre 2011.

Sambaa K'e

La zone candidate de Sambaa K'e comprend une très grande partie du bassin hydrographique du lac Trout, qui assure et maintient la culture et le style de vie traditionnels du peuple Sambaa K'e. Elle abrite d'importantes populations de caribous des forêts boréales. Les travaux d'évaluation minéralogique sur le terrain ont été réalisés en 2008; les résultats devraient être disponibles au début de 2010. Les travaux écologiques sur le terrain se sont poursuivis au cours de l'hiver 2009-2010. La majeure partie de cette zone bénéficie d'une protection provisoire en vertu de l'Entente sur les mesures provisoires des Premières nations du Dehcho.

Ka'a'gee Tu

Cette zone est située dans la partie sud-est de la région du Dehcho et comprend une grande partie du bassin hydrographique de la rivière Kakisa et du lac Beaver. Il s'agit du territoire traditionnel de la Première nation Ka'a'gee Tu (PNKT), ainsi que celui des Premières nations K'atl'odeeche et Deh Gah Got'ie Koe. On trouve des orignaux, des ours, des poissons et de nombreuses espèces de sauvagine dans l'ensemble de la zone. Celle-ci abrite également un grand nombre d'espèces en péril, comme le caribou des bois et le quiscale rouilleux, de même que certaines espèces végétales rares.

En août 2009, Environnement Canada a accepté la proposition de la PNKT visant à parrainer l'aire d'intérêt en tant que réserve nationale de faune. Un groupe de travail sur la zone candidate est en train d'être mis sur pied. Les travaux d'évaluation minéralogique sur le terrain ont été réalisés en 2009 et des travaux écologiques sur le terrain ont été entrepris. Jusqu'en octobre 2010, environ 80 % des terres de la zone candidate font l'objet d'une mise de côté provisoire en vertu de l'Entente sur les mesures provisoires des Premières nations du Dehcho.

Shúhtagot'ine Néné

Les principaux éléments de cette réserve nationale de faune (RNF) candidate sont les couloirs et le cours supérieur des rivières Keele, Redstone, Raven's Throat et Mountain. Il s'agit du territoire traditionnel des Shúhtagot'ine (Dénés des montagnes), dont les sentiers de chasse traditionnels traversent la région. En été, les Shúhtagot'ine parcourent les rivières pour chasser l'orignal, dont ils utilisent la peau pour fabriquer des embarcations, puis ils retournent dans les montagnes à l'automne. La diversité des paysages, des écosystèmes et des espèces que l'on trouve à Shúhtagot'ine Néné est représentative d'un milieu sauvage vierge. Des caribous des forêts, des mouflons de Dall, des orignaux, des grizzlis, des loups et des carcajous y vivent en grand nombre. Une vaste partie de la région a échappé à la glaciation de la dernière période glaciaire et abrite de nombreuses espèces végétales qui lui sont exclusives.

En août 2009, Environnement Canada a accepté, à la demande de la société foncière du district de Tulita,

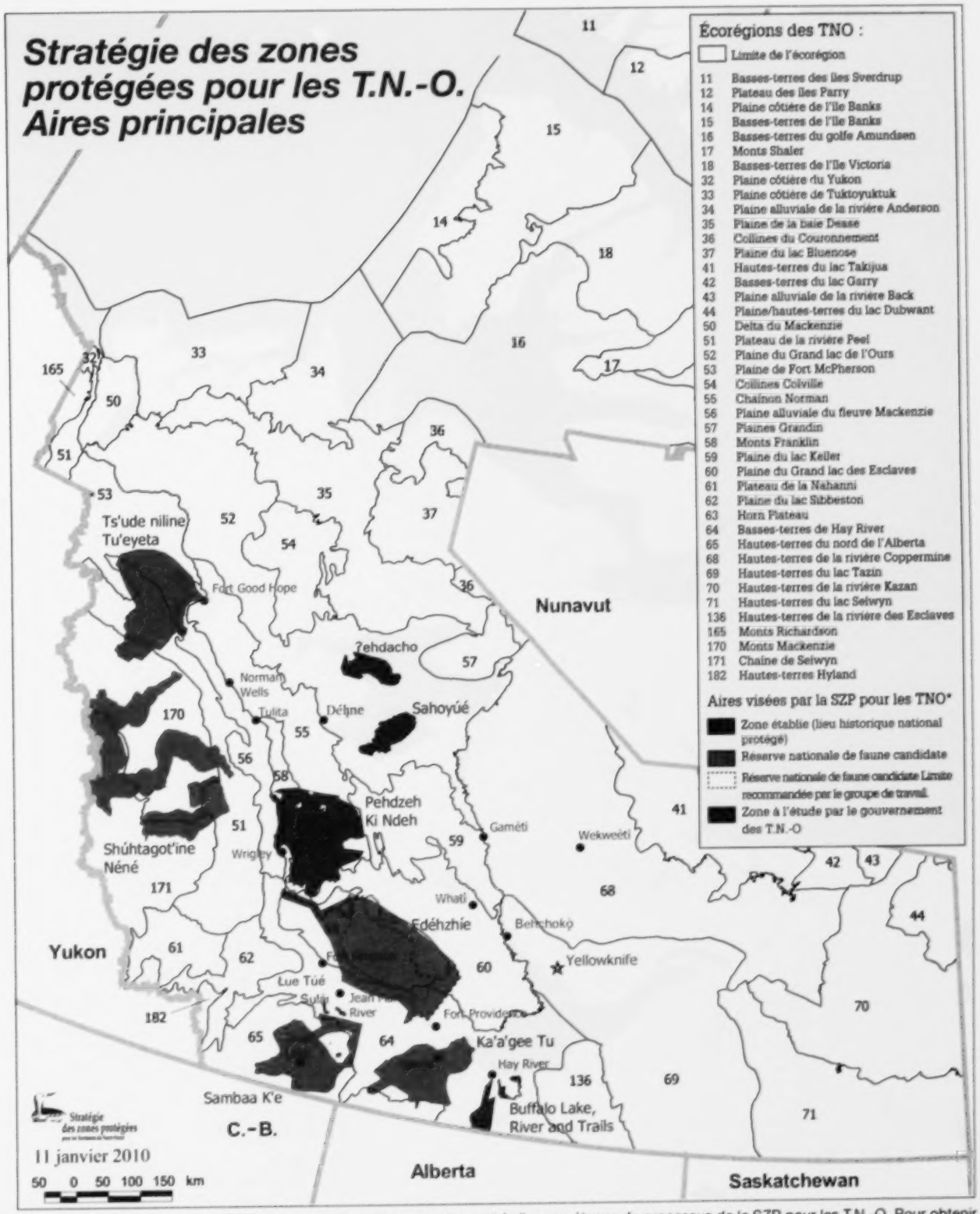

*Cette carte ne montre pas l'ensemble des quelque 20 aires se trouvant à diverses étapes du processus de la SZP pour les T.N.-O. Pour obtenir des cartes plus détaillées, consulter le site http://www.nwtpas.ca

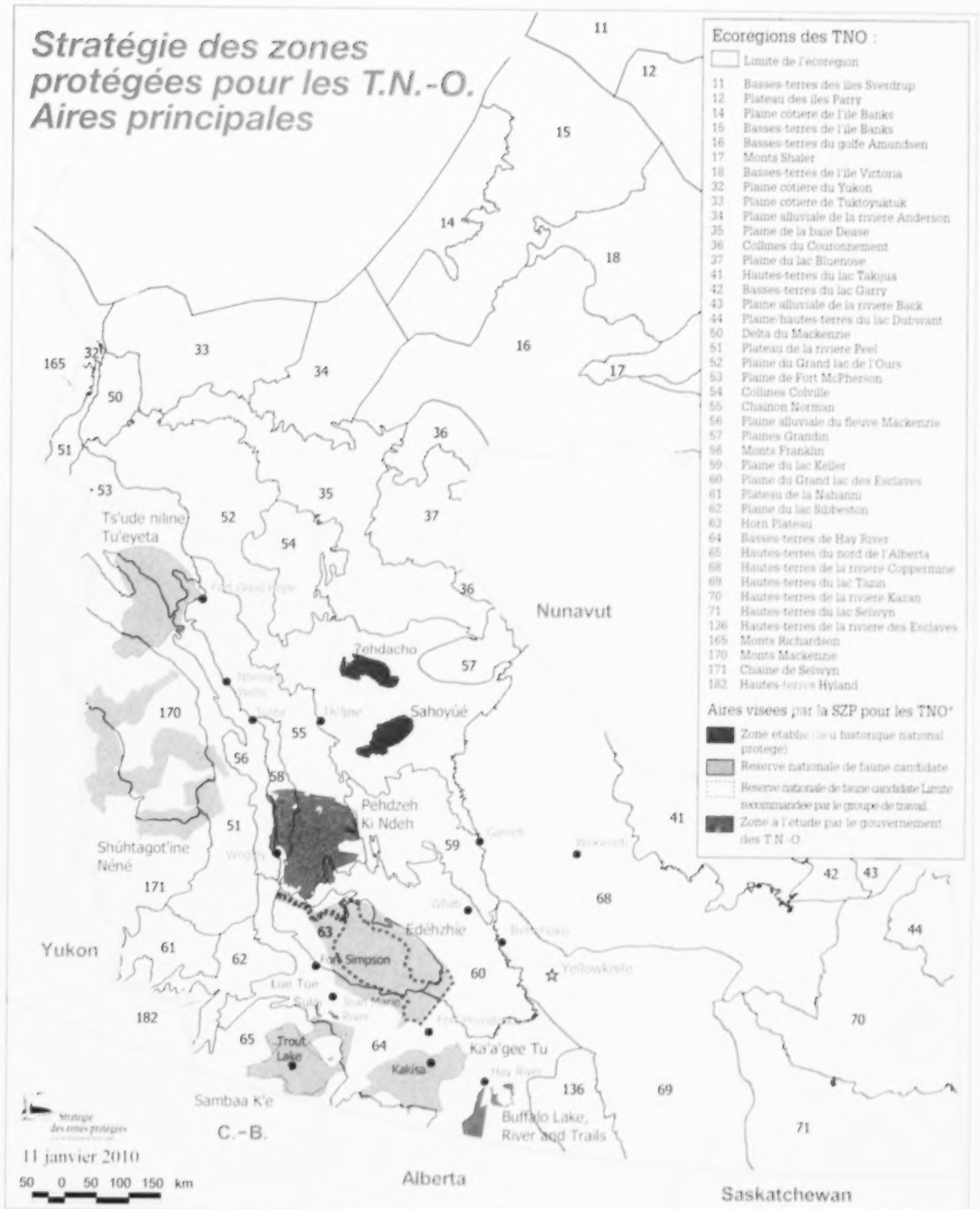

*Cette carte ne montre pas l'ensemble des quelque 20 aires se trouvant à diverses étapes du processus de la SZP pour les T.N.-O. Pour obtenir des cartes plus détaillées, consulter le site http://www.nwtpas.ca

de parrainer l'aire d'intérêt en tant que réserve nationale de faune. Des travaux écologiques sur le terrain on été entrepris et les premiers travaux estivaux d'évaluation minérale sur le terrain ont été réalisés en 2009. Un groupe de travail sur la zone candidate est en train d'être mis sur pied.

Aires d'intérêt

Les aires d'intérêt sont dotées de valeurs naturelles et/ou culturelles importantes et leur protection officielle a l'appui des collectivités et/ou des organismes régionaux. Le gouvernement des T.N.-O. (GTNO) étudie actuellement trois demandes de parrainage. En janvier 2009, la Première nation Pehdzeh Ki lui a demandé de parrainer l'aire d'intérêt Pehdzeh Ki Ndeh en tant qu'aire de préservation de la valeur culturelle (en vertu de la *Loi sur les parcs territoriaux*). En avril 2009, la Première nation K'atl'odeeche a demandé le parrainage des aires d'intérêt du lac, de la rivière et des sentiers Buffalo à titre d'aire faunique critique (en vertu de la *Loi sur la faune* des T.N.-O.). En novembre 2009, la Première nation Jean Marie a demandé le parrainage de l'aire d'intérêt Łue Túé Súlái en tant qu'aire de préservation de la valeur culturelle (en vertu de la *Loi sur les parcs territoriaux*). Les collectivités ont identifié environ 13 autres aires d'intérêt, mais elles n'ont pas encore pris contact avec un organisme de parrainage. Le GTNO compte évaluer un maximum de six aires en vue de l'établissement de parcs territoriaux au cours des prochaines années.

Faits saillants sur la science de la conservation

Dans le cadre de la Stratégie des zones protégées (SZP) pour les T.N.-O., on a élaboré une méthode de représentation écologique afin de déterminer les zones représentatives centrales possibles dans les T.N.-O. Cette méthode est fondée principalement sur une analyse du filtre grossier en milieu terrestre, qui permet d'évaluer des données à relativement grande échelle, comme les sols, l'élévation, le climat et la végétation. Cette année, les caractéristiques particulières (caractéristiques à petite échelle, uniques, rares ou fragiles) ont été répertoriées et analysées au moyen de l'approche du filtre grossier. Jusqu'à maintenant, on a cartographié des plantes rares et potentiellement en péril, des sources chaudes, des pierres à lécher, des eskers, des refuges glaciaires et des endroits où des amphibiens et des reptiles ont été aperçus ***(www.nwtpas.ca)***. On est à préparer une carte et un rapport décrivant le karst des T.N.-O. et à répertorier les caractéristiques particulières de l'eau douce. À l'aide de l'approche du filtre grossier, on a établi une classification des étendues d'eau douce qui caractérise les différents sous-bassins hydrographiques du bassin du fleuve Mackenzie et plusieurs sous-bassins du bassin de drainage Queen Elizabeth qui couvrent une grande partie des T.N.-O. Les données utilisées étaient la taille des bassins versants (aires drainant uniquement les terres longeant une rivière ou un petit ruisseau), la couverture glaciaire, le type de pergélisol, les sols, les sources d'eau (souterraines ou de surface), le nombre de lacs et le nombre d'eskers. Cette classification est utilisée comme point de départ de l'analyse de la représentation du filtre grossier et elle peut servir à analyser la représentation d'un large éventail d'habitats d'eau douce dans les zones protégées.

Les résultats des analyses de la représentation écologique ont été communiqués aux collectivités, aux conseils et organismes d'aménagement du territoire et aux groupes de travail sur les zones protégées. Cette information, ainsi que le savoir traditionnel et d'autres renseignements écologiques, sociaux et économiques, aide à déterminer les aires dont il convient de proposer la protection et à définir les options de limites. Les analyses servent aussi à évaluer la représentation écologique du réseau des zones protégées. Dans le cadre de la SZP, on continue de préciser l'analyse de la représentation écologique afin d'en maximiser l'utilité pour les groupes responsables de la gestion des terres.

Gouvernement des T.N.-O. – Industrie, Tourisme et Investissement –

Tourisme et parcs

Les parcs des T.N.-O. : perspectives d'avenir

Les programmes d'interprétation culturelle, le lancement d'un nouveau sondage sur les parcs et l'aide du gouvernement fédéral sont autant de facteurs qui ont contribué au succès de l'année 2009 dans les parcs des T.N.-O., un succès qui annonce de bonnes perspectives pour 2010.

- Malgré le mauvais temps et le ralentissement de l'économie, environ 8 422 permis ont été vendus en 2009, ce qui représente un total de 24 474 visites.
- Une nouvelle tarification est entrée en vigueur en 2009 à la suite de vastes consultations menées l'année précédente. Les tarifs sont de 15,00 $ pour un emplacement de camping à accès piétonnier, de 22,50 $ pour un emplacement sans électricité et de 28,00/32,00 $ pour un emplacement avec électricité. Aucune augmentation n'est prévue pour 2010.
- De 2007 à 2009, le nombre de personnes utilisant le système de réservation en ligne a augmenté de 71 % (passant de 1 938 à 3 323). Les campeurs apprécient la fonctionnalité du système et le fait que le coût d'une réservation est intégré au prix d'un emplacement de camping. Ce nombre devrait augmenter à mesure que l'on fait la promotion du système et que les gens apprennent à l'utiliser.
- Un sondage à l'intention des campeurs a été lancé pendant la saison 2009. Au total, 172 personnes y ont répondu. Ce sondage renseigne la direction sur les activités qui amélioreront l'expérience du visiteur.

Plusieurs projets d'immobilisations ont été entrepris ou achevés en 2009-2010, notamment : l'aménagement d'installations récréatives au parc territorial Jàk; la conception et l'installation des

panneaux de signalisation pour le projet du parc territorial Doi T'oh et du sentier patrimonial CANOL; l'aménagement d'un terrain de jeu dans le parc territorial du lac Prelude; l'aménagement de sentiers de promenade et d'un belvédère donnant sur la gorge au parc territorial Sambaa Deh; et le remplacement du centre d'accueil du 60e parallèle.

Plusieurs autres projets ont vu le jour cette année, grâce au cofinancement provenant du Plan d'action économique du gouvernement fédéral. On a entrepris des travaux d'amélioration sur un bâtiment d'accueil et sur la résidence du personnel au parc territorial Nitainlaii, construit un sentier pédestre reliant le parc territorial Twin Falls à la communauté d'Enterprise, remplacé l'abri de pique-nique au parc territorial North Arm; entrepris des travaux d'amélioration au parc territorial Fred Henne et au parc territorial de la rivière Yellowknife, et poursuivi l'aménagement des sentiers et l'amélioration des parcs en bordure de route dans la région North Slave.

Pour obtenir plus d'information sur les parcs des T.N.-O., consulter le site ***www.iti.gov.nt.ca/tourismparks/generalparkservices.shtml***.

North Slave

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Bras Est du Grand lac des Esclaves

Parcs Canada continue de collaborer étroitement avec la Première nation des Dénés Lutsel K'e et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest en vue d'établir une réserve de parc national dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves, aux T.N.-O. Parcs Canada consultera également d'autres groupes autochtones qui pourraient avoir des intérêts dans la région. Les groupes autochtones ont une grande influence sur la décision d'établir ou non une réserve de parc national et, le cas échéant, sur les conditions d'établissement et la configuration de la réserve.

La zone à l'étude représente environ 33 690 km^2 et résulte de deux mises de côté de terres. La mise de côté de 1970 (7 340 km^2) n'est assortie d'aucune date d'échéance, alors qu'on a procédé en 2007 à une mise de côté provisoire d'une durée de cinq ans (26 350 km^2).

En 2010, on terminera l'évaluation des ressources minérales et énergétiques et on réalisera une étude (socioéconomique) des valeurs associées aux paysages. Une fois ces deux études terminées, les parties pourront se pencher sur les options de limites et demander l'avis des entreprises intéressées, des propriétaires fonciers privés et du public. Des séances d'information, un site Web d'information et des bulletins sont prévus pour 2010.

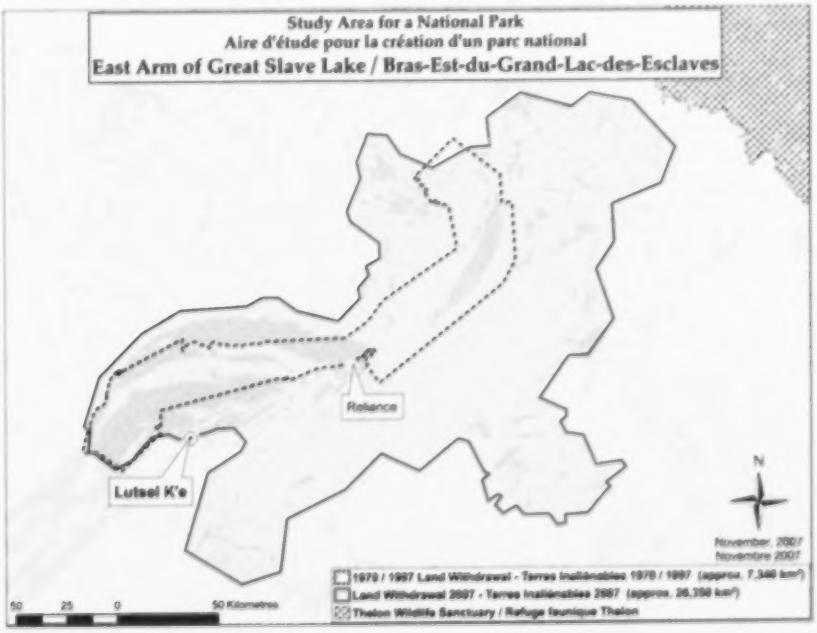

Première nation des Dénés Lutsel K'e

Développement de la capacité d'intendance de Thaidene Nene

La Première nation des Dénés Lutsel K'e (PNDLK) accomplit des progrès importants dans la protection de Thaidene Nene, la « Terre des ancêtres », qui forme la plus grande partie de son territoire traditionnel. En 2006, la Première nation a signé avec le ministre fédéral de l'Environnement un protocole d'entente prévoyant la création d'un partenariat afin d'étudier la faisabilité de l'établissement d'une nouvelle zone protégée à Thaidene Nene (autour du bras Est du Grand lac des Esclaves). En 2007, l'aire d'intérêt que Parcs Canada a identifiée en vue de l'établissement possible d'une réserve de parc national (environ 33 000 km^2) a été déclarée entièrement inaliénable pour une période de cinq ans. La PNDLK et Parcs Canada terminent leur évaluation des ressources minérales et énergétiques et ont entrepris une étude socioéconomique. Les résultats des études de faisabilité orienteront la négociation d'une entente sur l'établissement d'une zone protégée. On s'attend à ce que les négociations officielles débutent en 2010 en marge des grandes discussions sur les terres, les ressources et la gouvernance qui se déroulent dans le cadre du processus Akaitcho.

Pour la PNDLK, la conservation de Thaidene Nene signifie la protection intégrale d'une terre natale essentielle à son identité culturelle. C'est à Thaidene Nene que

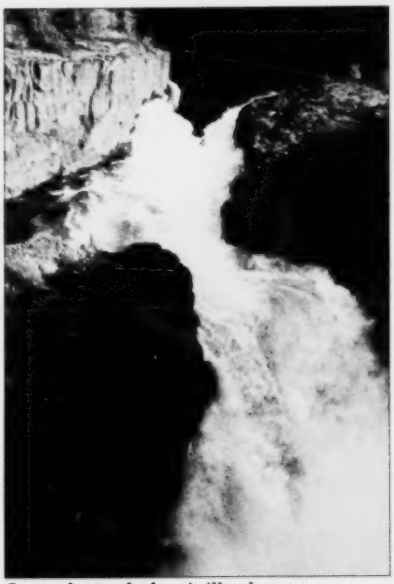

© David Murray, Parcs Canada, 2006

La « chute de la vieille dame » – chute Parry, rivière Lockhart, Grand lac des Esclaves.

les ancêtres de la PNDLK ont posé les fondements spirituels, éthiques et pratiques du mode de vie des Dénés. Dans sa volonté de perpétuer ces traditions, la PNDLK a le droit et la responsabilité de promouvoir sa culture, de maintenir sa relation avec la terre et de protéger le territoire dont cette culture et cette relation sont tributaires. Par conséquent, la participation significative des membres de la PNDLK en tant que gardiens de la terre et d'hôtes auprès des visiteurs constituera un élément clé dans l'exploitation du parc.

En tant que gardiens et hôtes de Thaidene Nene, les membres de la PNDLK ont entrepris la mise en œuvre du *Programme des Dénés Ni hat'ni (gardiens de la terre)*. Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- maintenir l'intégrité des lieux culturels et la beauté naturelle de la région;
- accueillir les visiteurs de la région et leur offrir des excursions guidées;
- surveiller l'activité des visiteurs, les artéfacts culturels et les valeurs environnementales et fauniques, et recueillir des données à ce sujet;
- transmettre le savoir culturel aux jeunes générations.

Pendant l'été 2009, la PNDLK a entrepris la première année du *Programme des Dénés Ni hat'ni*. Il s'agissait d'un projet pilote à caractère expérimental qui visait à roder le programme et à permettre à la PNDLK de renforcer ses capacités et d'apprendre par l'action.

Le projet pilote s'est déroulé à Kache (Reliance), près de l'embouchure de la Desnedhe Che (rivière Lockhart) à l'extrémité est du Bras Est du Grand lac des Esclaves. D'un côté de la rivière se trouve un village abandonné où de nombreux aînés de la PNDLK ont grandi. De l'autre côté se trouvent un cimetière et un lieu de rassemblement où les membres de la PNDLK se réunissent à l'occasion de leur pèlerinage spirituel annuel, au cours duquel ils remontent la rivière jusqu'à la « chute de la vieille dame », le principal lieu sacré des Dénés Lutsel K'e. Ce secteur d'une beauté exceptionnelle est situé près de nombreux sites d'importance culturelle et attire les touristes, surtout au cours de l'été.

Un petit chalet moderne a été construit dans la région. Des Dénés Ni hat'ni, à savoir deux adultes et deux jeunes, travaillaient au chalet par quart de deux semaines. Ils avaient la responsabilité d'accueillir les visiteurs à Kache, d'offrir des visites guidées du village et d'effectuer des sondages sur la pêche à la ligne et le tourisme. Les Dénés Ni hat'ni étaient également chargés de réaliser des sondages sur l'abondance et la répartition du poisson et de la faune. Les leçons apprises et les produits élaborés (p. ex. le Manuel de ressources des Dénés Ni hat'ni) pendant la saison d'inauguration du *Programme des Dénés Ni hat'ni* permettront d'améliorer la mise en œuvre future du programme.

En plus du *Programme des Dénés Ni hat'ni*, la PNDLK mène d'autres initiatives de renforcement des capacités en prévision de l'établissement de l'aire protégée Thaidene Nene. Plus particulièrement, la Première nation a noué avec la Faculté du plein air, du tourisme et des parcs de l'Université Lakehead un partenariat dans le cadre duquel les étudiants de l'Université Lakehead réalisent des projets de recherche pratiques à Lutsel K'e. Les domaines d'intérêt particulier comprennent notamment l'étude des avantages socioéconomiques potentiels de l'établissement d'une aire protégée, l'élaboration d'une brochure touristique communautaire et l'évaluation du potentiel touristique de la descente en eaux vives. Ce partenariat s'est avéré bénéfique à la fois pour la collectivité et pour l'Université Lakehead.

En outre, la PNDLK recueille activement des données sur les ressources patrimoniale des Dénés Thaidene. Très consciente que le savoir des aînés ne sera pas éternellement accessible, la Première nation s'est engagée à réaliser chaque été une évaluation d'un lieu ancestral à Thaidene Nene en se fondant sur les connaissances archéologiques et traditionnelles. Dans le cadre de ces évaluations, des aînés et des archéologues du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles collaborent afin de répertorier les caractéristiques des lieux patrimoniaux importants de Thaidene Nene et les histoires orales qui s'y rapportent. Jusqu'à maintenant, des évaluations ont été effectuées au sujet des villages de Kache, de Kaldele (passage de Talthelei) et de Thai Chela Kue. Les autres aires prioritaires devant faire l'objet d'une évaluation sont Edacho Tue (lac Artillery Lake à la baie Timber), K'ai Hoka Tue (baie Mclean), Lu Cho Tue (lac Whitefish) et T'su Choghka T'lazi (baie Basile).

La PNDLK prend très à cœur son rôle de gardienne de Thaidene Nene, car c'est l'héritage que les aînés laissent aux jeunes qui en dépend. Le défi qui se pose actuellement à la PNDLK est de renforcer les capacités communautaires qui lui permettront d'assumer sa responsabilité d'intendance. L'établissement légal d'une aire protégée à Thaidene Nene en vertu d'une entente négociée ne représente qu'une partie des tâches à accomplir pour protéger la terre; il est beaucoup plus important de s'assurer que les gardiens dénés continuent de veiller sur la terre, comme ils le font depuis des générations.

Nunavut

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Nord de l'île Bathurst (carte)

En avril 2009, Parcs Canada et l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ) ont repris les discussions sur l'établissement possible d'un parc national dans le Nord de l'île Bathurst. En juillet 2009, avec l'appui du Comité des terres et des ressources communautaires (CTRC) de Resolute Bay et de l'AIQ, le gouvernement fédéral a renouvelé la mise de côté provisoire des terres de cette région jusqu'en octobre 2014. Cette mise de côté englobe cinq des îles du gouverneur général et les terres au nord de la réserve nationale de faune de Polar Bear Pass, à l'exception d'une parcelle de terres appartenant aux Inuits le long de la côte est de l'île Bathurst.

En décembre 2009, Parcs Canada et l'AIQ ont tenu une réunion à Iqaluit avec le CTRC et l'Association des chasseurs et des trappeurs (ACT) de Resolute Bay. Cette réunion avait pour but de présenter de nouveau le projet de parc aux résidents de Resolute Bay, de faire rapport sur les résultats de l'évaluation des ressources minérales et énergétiques, de présenter les limites proposées du parc et de répondre aux préoccupations des résidents de la collectivité. À l'heure actuelle, les représentants du CTRC et de l'ACT étudient le parc et ses limites proposées et consultent les résidents et les aînés de la collectivité.

Parcs Canada et l'AIQ ont également convenu d'entreprendre la négociation d'une entente sur les répercussions et les avantages du parc national proposé pour les Inuits. Parcs Canada a conclu avec l'AIQ une entente de financement qui conférera à cette organisation chargée des revendications territoriales la capacité de négocier les avantages durables du parc pour les Inuits de la région de Qikiqtaaluk (Nord de l'île de Baffin).

Détroit de Lancaster – Projet d'aire marine nationale de conservation

En décembre 2009, le ministre canadien de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada, le ministre fédéral de la Santé, le président par intérim de l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ) et le ministre de l'Environnement du gouvernement du Nunavut (GN) ont annoncé le début d'une étude de faisabilité sur le projet d'établissement d'une aire marine nationale de conservation (AMNC) dans le détroit de Lancaster.

Le détroit de Lancaster est situé à l'entrée est du passage du Nord-Ouest, le légendaire corridor qui traverse l'archipel arctique canadien. Cette région est écologiquement indispensable pour les mammifères marins, y compris le phoque, le narval, le béluga et la baleine boréale, ainsi que pour le morse et l'ours polaire. Le détroit abrite certaines des plus grandes colonies de nidification d'oiseaux de mer en Arctique, regroupant des centaines de milliers d'oiseaux.

Parcs Canada dirigera l'étude de faisabilité en étroite collaboration avec le GN, l'AIQ, la Nunavut Tunngavik Inc. et les collectivités locales, ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux. Cette étude permettra de déterminer si l'établissement d'une aire marine de conservation en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* est une approche pratique à la protection et à l'utilisation durable sur le plan écologique de cette région.

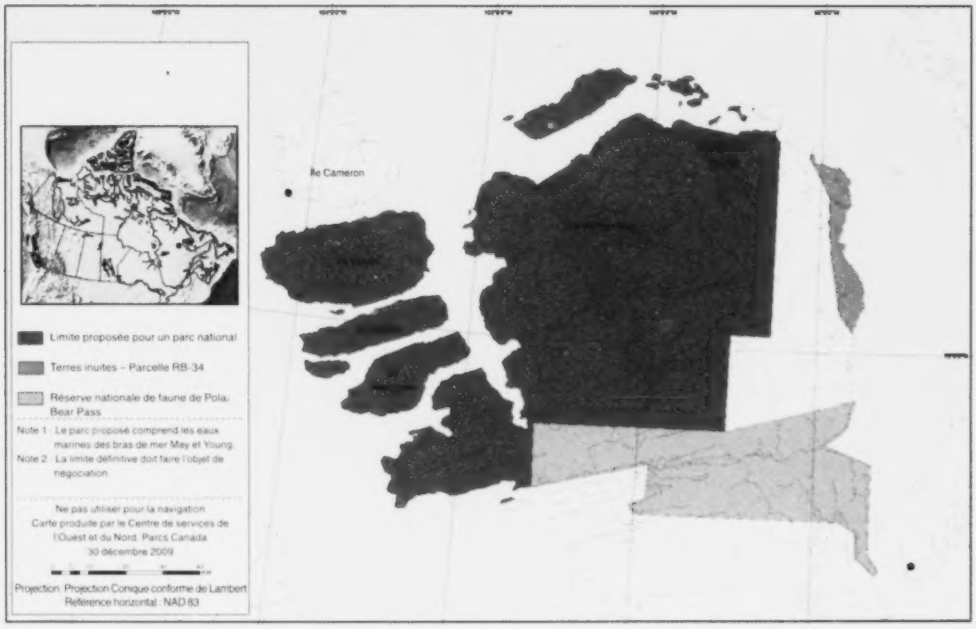

Nunavut

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Nord de l'île Bathurst (carte)

En avril 2009, Parcs Canada et l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ) ont repris les discussions sur l'etablissement possible d'un parc national dans le Nord de l'île Bathurst. En juillet 2009, avec l'appui du Comite des terres et des ressources communautaires (CTRC) de Resolute Bay et de l'AIQ, le gouvernement federal a renouvele la mise de côte provisoire des terres de cette region jusqu'en octobre 2014. Cette mise de côte englobe cinq des îles du gouverneur general et les terres au nord de la reserve nationale de faune de Polar Bear Pass, a l'exception d'une parcelle de terres appartenant aux Inuits le long de la côte est de l'île Bathurst.

En decembre 2009, Parcs Canada et l'AIQ ont tenu une reunion a Iqaluit avec le CTRC et l'Association des chasseurs et des trappeurs (ACT) de Resolute Bay. Cette reunion avait pour but de presenter de nouveau le projet de parc aux residents de Resolute Bay, de faire rapport sur les resultats de l'evaluation des ressources minerales et energetiques, de presenter les limites proposees du parc et de repondre aux preoccupations des residents de la collectivite. A l'heure actuelle, les representants du CTRC et de l'ACT etudient le parc et ses limites proposees et consultent les residents et les aines de la collectivite.

Parcs Canada et l'AIQ ont egalement convenu d'entreprendre la negociation d'une entente sur les repercussions et les avantages du parc national propose pour les Inuits. Parcs Canada a conclu avec l'AIQ une entente de financement qui conferera a cette organisation chargee des revendications territoriales la capacite de negocier les avantages durables du parc pour les Inuits de la region de Qikiqtaaluk (Nord de l'île de Baffin).

Détroit de Lancaster – Projet d'aire marine nationale de conservation

En decembre 2009, le ministre canadien de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada, le ministre federal de la Sante, le president par interim de l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ) et le ministre de l'Environnement du gouvernement du Nunavut (GN) ont annonce le debut d'une etude de faisabilite sur le projet d'etablissement d'une aire marine nationale de conservation (AMNC) dans le detroit de Lancaster.

Le detroit de Lancaster est situe a l'entree est du passage du Nord-Ouest, le legendaire corridor qui traverse l'archipel arctique canadien. Cette region est ecologiquement indispensable pour les mammiferes marins, y compris le phoque, le narval, le beluga et la baleine boreale, ainsi que pour le morse et l'ours polaire. Le detroit abrite certaines des plus grandes colonies de nidification d'oiseaux de mer en Arctique, regroupant des centaines de milliers d'oiseaux.

Parcs Canada dirigera l'etude de faisabilite en etroite collaboration avec le GN, l'AIQ, la Nunavut Tunngavik Inc. et les collectivites locales, ainsi qu'avec d'autres ministeres federaux. Cette etude permettra de determiner si l'etablissement d'une aire marine de conservation en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* est une approche pratique a la protection et a l'utilisation durable sur le plan ecologique de cette region.

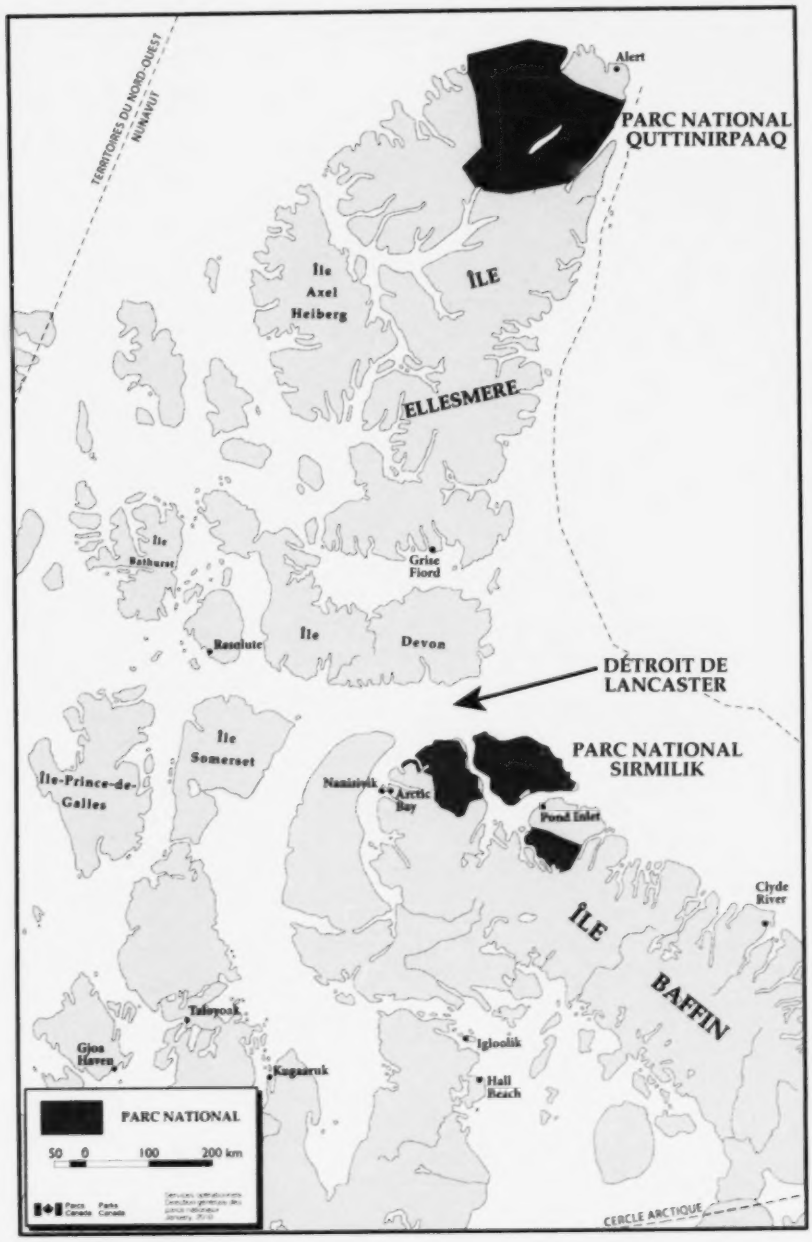

L'étude de faisabilité permettra de recueillir des renseignements supplémentaires sur les ressources naturelles et culturelles de la région et d'évaluer les répercussions et les avantages économiques et touristiques possibles d'une AMNC. De vastes consultations locales seront menées. L'étude devrait durer de deux à trois ans et se conclure par des recommandations sur la pertinence d'établir l'AMNC proposée et sur les conditions d'établissement. Si les parties conviennent de la nécessité d'établir une AMNC, la prochaine étape consistera à négocier une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

Fiducie du patrimoine inuit

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) se consacre à la préservation, à l'enrichissement et à la protection de l'identité et du patrimoine culturel inuits et œuvre dans les domaines de l'archéologie, des objets ethnographiques et des archives. Les activités de la FPI sont fondées sur le respect du savoir traditionnel et de la sagesse des aînés. La FPI a été créée en 1993 et son mandat lui est conféré par les articles 33 et 34 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

Plan de formation pour le secteur du patrimoine

Le Plan de formation pour le secteur du patrimoine (PFSP) offre aux travailleurs du secteur patrimonial du Nunavut la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans les domaines de la gestion des installations et des collections patrimoniales, de l'interprétation, de la préservation et de la promotion de la culture (matérielle), ainsi de la recherche sur le patrimoine. De plus, grâce à son volet mentorat, le PFSP vise à renforcer les capacités de leadership dans le secteur patrimonial du Nunavut. Par conséquent, le PFSP est destiné non seulement aux travailleurs des centres d'accueil et des centres patrimoniaux, mais aussi aux employés des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'intéressent à la préservation et à la promotion de la culture, aux parcs, au patrimoine et au tourisme.

L'Institut de formation au patrimoine du Nunavut (IFPN) est un élément central du PFSP. Cette activité, qui prend la forme d'un atelier, donne l'occasion aux travailleurs du secteur patrimonial de se réunir une fois par année dans une collectivité du Nunavut ou une ville carrefour du Sud pour visiter des lieux et des installations d'interprétation du patrimoine, échanger les expériences qu'ils ont acquises dans le Nord avec des travailleurs du secteur patrimonial du Sud et apprendre les nouveautés dans les domaines de la conservation et de la présentation du patrimoine. L'IFPN, qui en est déjà à sa troisième saison, accueille 15 participants en moyenne par année, preuve de la nécessité du projet et de son extraordinaire succès. Le volet renforcement des capacités porte ses

Parcs Canada dans les écoles

Une nouvelle ressource d'enseignement, conçue pour les élèves du Nunavut, a été lancée à l'occasion de la conférence des enseignants de Qikiqtani, qui s'est déroulée à Iqaluit en mars 2010. Le Programme de certificat en gérance de l'environnement initie les élèves au concept de gérance de l'environnement et au rôle de Parcs Canada. En plus de leur enseigner les notions de base, les modules les encouragent à faire des changements dans leur propre vie. Les élèves qui prennent un engagement et le respectent recevront un certificat de Parcs Canada et seront considérés comme des gardiens de l'environnement. Destiné aux élèves du Nunavut de la 7e à la 9e année, le programme a été conçu pour être enseigné en classe, en même temps que les modules sur la diversité et sur les sciences de la Terre, élaborés par le ministère de l'Éducation. Ce programme vise également à transmettre le Qaujimajatuqangit inuit, c'est-à-dire des connaissances sur des questions environnementales telles que les espèces en péril et les sites contaminés. Il est d'abord et avant tout destiné aux Nunavummiut.

Leesee Papatsie et Kristy Frampton, de l'Unité de gestion du Nunavut, ont dirigé le programme avec l'appui d'Elise Maltin (Yellowknife).

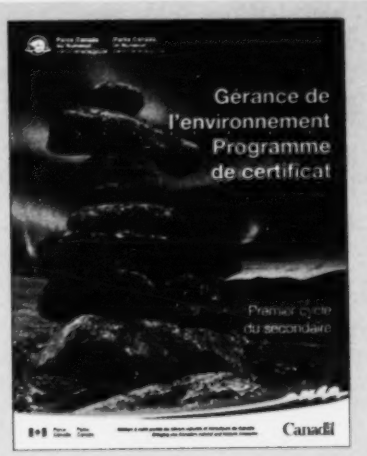

fruits : cinq participants de l'institut précédent ont enseigné pendant la session de mars 2010. Pour ce faire, ils ont bénéficié du mentorat de consultants, avec lesquels ils se sont entretenus régulièrement par courrier électronique et par téléphone.

La Fiducie du patrimoine inuit est déterminée à poursuivre la mise en œuvre du PFSP, y compris l'IFPN et le volet mentorat, au cours des prochaines années. Le PFSP est financé en partie grâce aux généreuses contributions du ministère du Patrimoine canadien, de plusieurs ministères du gouvernement du Nunavut et d'autres organisations inuites, comme la Nunavut Tunngavik Inc. et les associations inuites régionales.

Gouvernement du Nunavut – Ministère de l'Environnement –

Parcs et endroits spéciaux du Nunavut

Élaboration et planification de programmes

La Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement (ME) continue de redéfinir ses outils fondamentaux. Au nombre de ses projets, mentionnons la mise au point d'un nouveau programme sur les parcs et endroits spéciaux du Nunavut, l'élaboration de nouveaux cadres pour les plans de gestion des parcs, les plans directeurs et les inventaires des ressources des parcs, la modification de la *Loi* et du *Règlement sur les parcs territoriaux*, à la lumière de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN)*, et l'examen du plan du réseau des parcs territoriaux.

Conformément à l'entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) visant les parcs territoriaux, le gouvernement du Nunavut (représenté par le ME) demeure résolu à collaborer avec la Nunavut Tunngavik Inc. et chacune des trois associations inuites régionales afin de planifier, de gérer et d'établir les mesures relatives aux répercussions et aux avantages des zones protégées du Nunavut. Les parties s'emploient toujours à mettre en œuvre l'ERAI et à négocier avec le gouvernement fédéral au sujet du financement nécessaire à l'application des 17 articles de l'ERAI.

Élaboration d'un cadre stratégique sur l'appréciation du patrimoine

Conformément à l'entente sur les répercussions et les avantages des parcs territoriaux pour les Inuits, le gouvernement du Nunavut doit offrir des programmes de formation, des programmes d'enseignement et des activités de communication au public en ce qui a trait aux parcs du Nunavut. La Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement a entrepris l'élaboration d'un cadre stratégique sur l'appréciation du patrimoine afin de guider les promoteurs de projets axés sur l'appréciation du patrimoine dans le territoire. Ce cadre définira le calendrier à établir et les outils à utiliser en fonction des publics cibles et recommandera des procédures et des méthodes.

On en est encore aux premiers stades de l'élaboration du cadre stratégique sur l'appréciation du patrimoine. Les travaux devraient être terminés en 2010.

Études de faisabilité sur les parcs territoriaux et projets connexes

À la lumière des projets de développement du potentiel d'attraction entrepris en 2001 et des plans existants d'aménagement du territoire et de développement communautaire et économique, la Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement poursuit ses travaux à Kugaaruk et dans la région de la rivière Clyde, où elle étudie la faisabilité d'un parc, ainsi que dans le secteur du ruisseau Fossil, à Coral Harbour. Les nouveaux secteurs qui pourraient faire l'objet d'une étude de faisabilité sont Sanikiluaq, l'île Axel Heiberg, Arviat, d'autres endroits sur l'île King William et la rivière Back dans la région de Qikiqtaaluk.

Étude de faisabilité du parc territorial de Clyde River

Depuis 2001, le ministère de l'Environnement collabore activement avec la collectivité de Clyde River et l'Association inuite du Qikiqtani afin d'aménager un parc territorial dans la région. Le comité consultatif central qui dirige le processus est formé de représentants communautaires clés de l'Association des chasseurs et des trappeurs, du conseil de hameau, du Comité des terres et des resources communautaires, du conseil des aînés et du conseil des jeunes de Clyde River.

Clyde River est une région constituée de fjords spectaculaires le long de la côte est de l'île de Baffin, au Nunavut. Chaque fjord est bordé de parois rocheuses uniques aux formations impressionnantes, comme les falaises monumentales se trouvant au confluent du fjord Sam Ford et du bras Walker et les falaises d'une hauteur vertigineuse du fjord China Wall, aux nombreux méandres. Cette région comprend aussi un littoral océanique, des anses profondes, des icebergs, des falaises abruptes, des glaciers, des rivières et des vallées, sans compter la toundra. Elle abrite des ours polaires, des phoques, des narvals, des baleines boréales, des caribous, des lièvres, des renards arctiques et de nombreuses espèces d'oiseaux. Les collines ondulées du plateau Barnes, situées à l'extrémité des fjords, continuent d'être d'importants terrains de chasse au caribou.

Coral Harbour – Sentier du ruisseau Fossil/Alijivik

En 2004-2005, la Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement, de concert avec la collectivité de Coral Harbour, a identifié le lieu historique d'Alijivik comme étant le meilleur emplacement pour l'établissement d'un parc territorial. Alijivik est situé sur des terres inuites gérées par l'Association inuite du Kivalliq (AIK). Pour aménager un parc territorial sur ces terres, il faudra donc conclure des ententes entre le ME et l'AIK, et entre le hameau et l'AIK. Le ME ne pourra pas mettre en œuvre la proposition de parc territorial à Alijivik tant que ces ententes n'auront pas été conclues.

© Gouvernement du Nunavut, 2008

La grande chasse aux fossiles : les paléontologistes ont repéré plus de 40 espèces différentes de fossiles le long du sentier du ruisseau Fossil et plus de 140 espèces de roches de même époque à l'île Southampton.

Dans l'intervalle, le ME a collaboré avec la collectivité afin d'élaborer un programme de sentier d'interprétation au ruisseau Fossil, qui est renommé pour sa grande concentration de fossiles exposés. L'installation des nouveaux panneaux devrait être terminée en 2010.

Étude de faisabilité du parc territorial Kugaaruk

La Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement et la collectivité de Kugaaruk ont poursuivi leurs travaux en 2009-2010. Dans le cadre du vaste projet d'inventaire des ressources du paysage culturel (IRPC) qui a été mené en 2008-2009, Parcs Nunavut et la collectivité de Kugaaruk ont entrepris un IRPC préliminaire afin de mieux définir la zone à l'étude pour le projet de parc et de peaufiner le cadre en cours d'élaboration. On a terminé en 2009 le rapport final sur l'IRPC et les recommandations sur la zone à l'étude pour le projet du parc territorial Kugaaruk. L'approbation de la collectivité et les « prochaines étapes » sont prévues pour le printemps 2010.

Les études préliminaires sur la faisabilité du parc et sur la

© Gouvernement du Nunavut, 2009

Petite partie du vaste projet d'IRPC à l'extérieur de Kugaaruk.

planification des ressources du paysage culturel sont terminées. En 2010, on s'adressera au ministre afin de déterminer s'il y a lieu de passer aux prochaines étapes du processus de planification et d'établissement.

Parcs territoriaux existants

Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga

Le parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga (« terre autour de la rivière des petits poissons ») s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ huit kilomètres au nord-ouest de la collectivité de Rankin Inlet. La caractéristique la plus remarquable du parc est le lieu historique de Qamaviniqtalik (« endroit où se trouvent de vieilles huttes de terre ») et son sentier d'interprétation situé sur les plaines inondables de la rivière Meliadine. Les nombreux éléments archéologiques de Qamaviniqtalik témoignent de la transition entre la culture des Thulés et la culture historique des Inuits du Caribou.

L'aménagement du parc est en cours depuis 2003. En 2010, la Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement poursuivra l'aménagement des sentiers de randonnée pédestre et d'interprétation et améliorera la délimitation des routes d'accès, de manière à réduire les répercussions sur le site archéologique et d'autres éléments du parc. Les travaux comprendront également l'entretien de la hutte de terre construite par les aînés de Rankin Inlet. Un nouveau plan de la région de Sandy Lake a été élaboré et sera mis en œuvre en 2010. L'élaboration du plan préliminaire d'un nouveau pavillon se poursuivra en 2010.

Gjoa Haven – Sentier du Passage-du-Nord-Ouest

En 1993-1994, le sentier territorial du Passage-du-Nord-Ouest a été aménagé pour illustrer la quête du passage du Nord-Ouest et pour augmenter le potentiel touristique du village de Gjoa Haven. Il s'agit d'un sentier d'auto-interprétation comportant des arrêts à des points d'intérêt historique dans l'ensemble

© Gouvernement du Nunavut, 2008

Cairn commémoratif d'Amundsen sur le sentier territorial du Passage-du-Nord-Ouest.

du village, relatant les nombreux échecs et l'expédition réussie de Roald Amundsen à travers le passage du Nord-Ouest.

En 2009, on a terminé les travaux relatifs au cairn d'Amundsen. L'installation d'un certain nombre de commodités sur le site est prévue pour 2010.

Parc territorial Katannilik

Le parc Katannilik (« lieu de la chute »), au sud de l'île de Baffin, près de Kimmirut, couvre une superficie d'environ 1 270 km^2 presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper, qui fait partie des rivières du patrimoine canadien. Ce parc offre des activités de loisirs aquatiques dont la descente en eaux vives, les excursions en canot ou en kayak, de même que la randonnée pédestre, le ski de fond, les courses en traîneaux à chiens et la motoneige. Avec l'aide des employés du parc, la collectivité a organisé des activités culturelles pour les visiteurs du parc et les passagers des paquebots de croisière, de plus en plus nombreux, qui passent à Kimmirut. À elle seule, la venue des visiteurs estivaux ont augmenté les retombées économiques à Kimmirut pour ce qui est de l'artisanat, des programmes d'accueil et des activités communautaires. La maison Soper, résidence de l'explorateur et biologiste Dewey Soper dans les années 1930, est maintenant la galerie de la maison Soper, où la Qulliruakut Society vend des sculptures en pierre de savon, des bijoux faits de pierres locales et de l'artisanat.

En 2009, le personnel du parc Katannilik a continué d'organiser des camps d'été scientifiques à l'intention des élèves de la région, avec l'appui financier de l'Association de Kakivak. Les jeunes acquièrent des connaissances sur la faune et l'écologie végétale, l'utilisation traditionnelle des roches et des minéraux, la navigation par les roches et les étoiles, et les règles de sécurité nautique pour

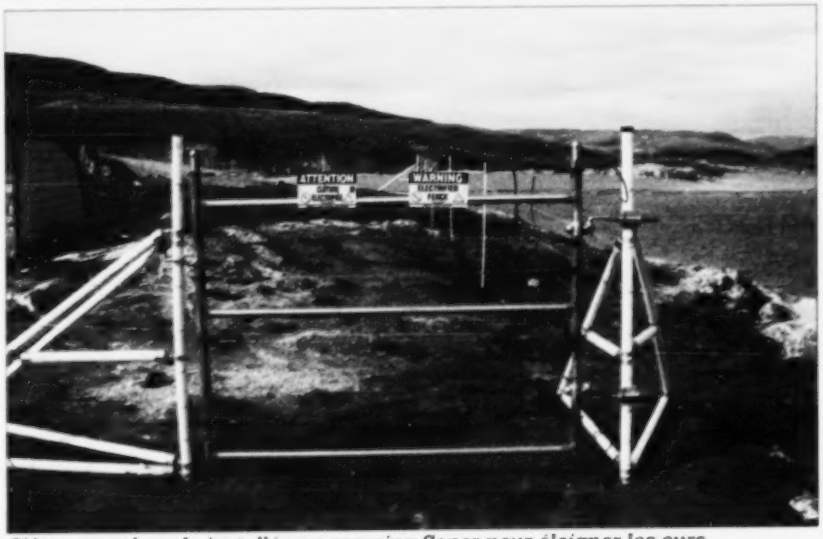

© Gouvernement du Nunavut, 2009

Clôture peu banale installée au camping Soper pour éloigner les ours.

© Gouvernement du Nunavut, 2008

La structure d'acier vieilli de la station des baleiniers écossais a été choisie pour être le complément des cerceaux de barils, des fondoirs et des autres artéfacts se trouvant sur place.

la navigation sur les rivières. On a installé une clôture destinée à éloigner les ours au camping Soper, et on devrait en faire autant au site de la rivière Livingstone en 2010. Les autres projets prévus pour 2010 comprennent l'installation d'un nouveau bloc sanitaire et l'élaboration de cartes itinéraires pour la saison touristique estivale.

Parc territorial Kugluk/rivière Coppermine

Le parc Kugluk (chute Bloody) est situé à 15 km au sud-ouest de Kugluktuk, près de la chute Bloody, dans le bassin inférieur de la rivière Coppermine. La chute est l'attraction principale du parc, car les rochers et les falaises transforment la rivière en un véritable torrent. Avant et après la chute, où la rivière est plus large, la toundra sauvage couvre les collines et les plateaux avoisinants. La débâcle hivernale inonde la terre autour de la chute, de sorte que, durant l'été, le sol est recouvert d'une végétation de toundra luxuriante, dont un impressionnant tapis de fleurs sauvages.

Le parc abrite des vestiges de huttes d'hiver Thulés, habitées il y a plus de 500 ans, et des traces archéologiques des camps de chasse au caribou vieux de plus de 1 500 ans. Le site témoigne de l'utilisation pré-Dorset des lieux il y a plus de 3 500 ans et de la riche histoire de l'exploration de l'Arctique. La chute Bloody a été déclarée lieu historique en 1978 en raison de sa riche histoire d'occupation remontant à 4 000 ans et pour avoir sans doute été le site de la bataille la plus célèbre du Nord.

En raison de sa proximité avec Kugluktuk, la région est de plus en plus utilisée localement pour le camping et la pêche, ce qui perpétue son utilisation traditionnelle. Le parc constitue une destination de choix pour les gens venus descendre la rivière Coppermine en canot ou en radeau pneumatique, et un sentier de portage nouvellement aménagé permet de franchir les rapides aisément.

En 2010, on commencera à mettre à jour l'inventaire des ressources du parc, notamment grâce à des travaux archéologiques menés sur le terrain, afin d'appliquer le cadre relatif à l'inventaire des ressources du paysage culturel et de mettre à jour les documents de planification du parc.

Parc territorial Kekerten

Situé à 50 kilomètres de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, le parc territorial Kekerten a servi de station aux baleiniers écossais dans les années 1850 et 1860. On y trouve encore des artéfacts, notamment les fondations des trois magasins construits en 1857, de gros chaudrons en fer ainsi que des armatures et des fonds de tente restaurés.

La Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement et la collectivité de Pangnirtung ont travaillé à la reconstitution de la station des baleiniers écossais, augmentant ainsi le potentiel d'interprétation du site, pour illustrer la relation des Inuits avec les baleiniers. En 2009, Parcs Nunavut a continué d'améliorer les messages sur la chasse à la baleine au moyen de travaux d'entretien et de restauration de la « station de traitement du lard » de la Compagnie de la Baie d'Hudson, où se trouvent des messages d'interprétation et deux baleinières d'époque reconstituées. La station et le programme d'interprétation appuieront les pourvoyeurs locaux qui offrent des visites guidées dans le parc, les visiteurs venant à l'île en nombre grandissant par paquebots de croisière et les programmes scolaires qui se déroulent dans le parc. Les travaux de restauration devraient débuter en 2010, y compris la fabrication et l'installation des panneaux d'interprétation.

Parc territorial Mallikjuaq

Le nom de Mallikjuaq (« grosse vague ») convient bien à cette île dont les collines rocheuses arrondies et les vallées peu profondes recouvertes de toundra ressemblent à des vagues géantes qui déferlent. Le parc territorial Mallikjuaq, qui se trouve à 45 minutes de randonnée de Cape Dorset, abrite des sites archéologiques et des structures de pierre vieux de plus de trois millénaires.

Les travaux prévus pour 2010 comprennent la conception et la fabrication de cinq panneaux d'interprétation pour le parc, ainsi que l'entretien périodique et la modernisation des installations du centre d'accueil de la collectivité.

Parc territorial Ovayok

Ovayok, ou mont Pelly, est le nom utilisé pour décrire le gros esker qui domine le paysage du parc territorial situé à 15 km à l'est de Cambridge Bay. Selon la légende locale d'Ovayok, les trois eskers constituaient autrefois une famille de géants, morts de faim alors qu'ils traversaient l'île de Victoria. Les visiteurs peuvent explorer la légende et la riche histoire culturelle d'Ovayok au cours de leurs randonnées dans le parc, que ce soit pour une excursion d'une journée ou une expédition de camping de plusieurs jours. La région est renommée pour la diversité et le nombre d'oiseaux arctiques qui y vivent, et de nombreux observateurs d'oiseaux du monde entier y sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Un stationnement, des installations sur les sentiers, des installations d'utilisation diurne et une nouvelle aire de camping ont été conçus. En 2010, la Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement collaborera avec les responsables du programme local de métiers au secondaire afin de construire un nouveau bloc sanitaire. Un bloc sanitaire additionnel et des tabliers de tente seront construits et installés dans le parc.

Parcs territoriaux Sylvia Grinnell et Quammaarviit

Situé à un kilomètre du cœur d'Iqaluit, le parc territorial Sylvia Grinnell permet aux nombreux visiteurs et résidents d'accéder aisément au paysage de l'Arctique. Les visiteurs peuvent également voir toute une variété de plantes, de mammifères et d'oiseaux arctiques. Les éléments de patrimoine culturel du parc comprennent des lieux de pêche ancestraux aux rapides de la rivière Sylvia Grinnell, des cairns de pierres et des ruines Thulé. Une étude récente réalisée à Iqaluit sur la demande et l'utilisation a révélé que le parc Sylvia Grinnel est l'aire de récréation la plus populaire d'Iqaluit.

La Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ministère de l'Environnement (ME) continue de collaborer avec Affaires indiennes et du Nord Canada et le ministère de la Défense nationale en vue de la conception et de la construction d'un pont sur la rivière Sylvia Grinnell qui reliera les parcs territoriaux Sylvia Grinnell et Qaummaarviit, tout en offrant aux visiteurs d'Iqaluit une expérience de plein air accessible. Le Rotary Club d'Iqaluit et la Fondation du Sentier canadien ont également donné leur appui à ce projet. La Division des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut du ME demeure résolue à élaborer un nouveau plan de gestion pour le parc et à revoir son plan directeur.

Pour de plus amples renseignements...

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les projets décrits dans Nouveaux parcs dans le Nord en communiquant avec les bureaux énumérés dans la liste ci-après :

Parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation

Parcs Canada
C.P. 1166 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N8
www.pc.gc.ca
À l'attention de : La rédaction
Nouveaux parcs dans le Nord
Téléphone : 867-766-8460
Télécopieur : 867-766-8466
Courriel : newparksnorth.info@pc.gc.ca

Parcs et endroits spéciaux du Nunavut

Ministère de l'Environnement
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1340 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.nunavutparks.com ou
www.nunavutparks.ca
À l'attention de : Nick Burnaby
Directeur p.i. Parcs :
Développement des programmes
Téléphone : 867-975-7753
Télécopieur : 867-975-7747
Courriel : parks@gov.nu.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune des T.N.-O.

Environnement Canada
Service canadien de la faune
5019, 52e Rue, bureau 401, Yellowknife (T.N.-O.) X1A IT5
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Bruce MacDonald
Directeur, Section de
la conservation nordique
Téléphone : 867-669-4779
Télécopieur : 867-873-6776
Courriel : brucea.macdonald@ec.gc.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune du Nunavut

Environnement Canada
Service canadien de la faune
C.P. 1714 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Siu-Ling Han
Directrice, Arctique de l'Est
Téléphone : 867-975-4633
Télécopieur : 867-975-4645
Courriel : siu-ling.han@ec.gc.ca

Parcs territoriaux des T.N.-O. et rivières du patrimoine canadien

Industrie, Tourisme et Investissement
Gouvernement des T.N.-O.
C.P. 1320 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9
www.nwtparks.ca ou
www.explorenwt.com
À l'attention de : Stephanie Yuill
Directrice, Exploitation touristique
Téléphone : 867-920-6260
Télécopieur : 867-873-0163
Courriel : stephanie_yuill@gov.nt.ca

Lieux d'intérêt historique du Yukon

Ministère du Tourisme et de la
Culture
Direction des services culturels
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
www.tc.gov.yk/historicsites ou
www.yukonhistoricplaces.ca
À l'attention de : Doug Olynyk
Directeur, Lieux d'intérêt historique
Téléphone : 867-667-5295
Télécopieur : 867-667-8023
Courriel : doug.olynyk@gov.yk.ca

Pour de plus amples renseignements...

Parcs territoriaux du Yukon et rivières du patrimoine

Ministère de l'Environnement
Parcs Yukon
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
www.environmentyukon.gov.yk.ca

À l'attention de :	Dave Ladret Agent, Projets spéciaux Permis visant les activités touristiques en milieu sauvage, registraire adjoint
Téléphone :	867-667-3595
Télécopieur :	867-393-6223
Sans frais :	1-800-661-0408
Courriel :	dave.ladret@gov.yk.ca

Stratégie des zones protégées pour les T.N.-O.

Environnement et Ressources naturelles
Gouvernement des T.N.-O.
C.P. 1320 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9
www.nwtpas.ca

À l'attention de :	Michelle Swallow Coordonnatrice, Secrétariat des zones protégées
Téléphone :	867-920-3179
Télécopieur :	867-873-0293
Courriel :	nwt_pas@gov.nt.ca

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué au présent bulletin. Nous avons pour objectif d'offrir, dans un format pratique et économique, une publication annuelle unique et d'intérêt pour toutes les personnes qui suivent de près les actualités en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord. Nous recevrons vos commentaires avec plaisir. Faites-les parvenir à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parc nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation ».

FSC
Sources Mixtes